

RÉSULTATS DES VOTES

Signification des abréviations et des symboles	
+	adopté
-	rejeté
↓	caduc
R	retiré
AN (... , ... , ...)	vote par appel nominal (voix pour, voix contre, abstentions)
VE (... , ... , ...)	vote électronique (voix pour, voix contre, abstentions)
div	vote par division
vs	vote séparé
am	amendement
AC	amendement de compromis
PC	partie correspondante
S	amendement suppressif
=	amendements identiques
§	paragraphe
art	article
cons	considérant
PR	proposition de résolution
PRC	proposition de résolution commune
1/20	seuil bas (1/20 des députés)
1/10	seuil moyen (1/10 des députés)
1/5	seuil élevé (1/5 des députés)
SEC	vote au scrutin secret

SOMMAIRE

1. Programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation, pour la protection de l'euro contre le faux-monnayage pour la période 2021-2027 (programme Pericles IV) ***II4
2. Nomination du directeur exécutif de l'Autorité européenne des marchés financiers - Candidate: Natasha Cazenave4
3. Nomination du président de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles - Candidate: Petra Hielkema4
4. Fonds pour une transition juste ***I5
5. Réexamen du Fonds de solidarité de l'Union européenne5
6. Programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation, pour la protection de l'euro contre le faux monnayage pour la période 2021-2027 (programme Pericles IV): extension aux États membres non participants ***5
7. Accord entre l'Union et Cuba: modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ***6
8. Protocole à l'accord euro-méditerranéen d'association UE/Tunisie (adhésion de la Croatie) ***6
9. Protocole à l'accord d'association UE/Amérique centrale (adhésion de la Croatie) ***6
10. Accord États-Unis/UE/Islande/Norvège: limites de durée applicables aux accords de fourniture d'aéronefs avec équipage ***7
11. Régime de l'impôt «octroi de mer» dans les régions ultrapériphériques françaises *7
12. Réalisation des objectifs de l'obligation de débarquement au titre de l'article 15 de la politique commune de la pêche7
13. Système commun de taxe sur la valeur ajoutée: exonérations relatives aux importations et à certaines opérations liées à des mesures d'intérêt général prises par l'Union *7
14. Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: demande EGF/2020/002 EE/Estonia Tourism8
15. Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Grèce et à la France en rapport avec des catastrophes naturelles, ainsi qu'à l'Albanie, à l'Autriche, à la Belgique, à la Croatie, à la Tchéquie, à l'Estonie, à la France, à l'Allemagne, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Irlande, à l'Italie, à la Lettonie, à la Lituanie, au Luxembourg, au Monténégro, au Portugal, à la Roumanie, à la Serbie et à l'Espagne en lien avec une urgence de santé publique8
16. Projet de budget rectificatif n° 2/2021: financement de la réaction à la COVID-19 et ajustements et mises à jour en lien avec l'adoption

	définitive du cadre financier pluriannuel.....	8
17.	Programme «Corps européen de solidarité» ***II	9
18.	Erasmus+: le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ***II	9
19.	Défis pour les organisateurs d'événements sportifs dans l'environnement numérique	9
20.	Fonds de recherche du charbon et de l'acier *	11
21.	L'incidence du changement climatique sur les populations vulnérables des pays en développement.....	12
22.	L'intelligence artificielle dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'audiovisuel.....	17
23.	Programme «Europe créative» ***II	17
24.	Une stratégie européenne d'intégration des systèmes énergétiques	19
25.	Une stratégie européenne pour l'hydrogène	27
26.	La protection des droits de l'homme et la politique migratoire extérieure de l'UE.....	34
27.	Rapports 2019-2020 sur la Turquie.....	36
28.	Rapports 2019-2020 sur le Monténégro.....	38
29.	Les effets du changement climatique sur les droits de l'homme et le rôle des défenseurs de l'environnement en la matière.....	41
30.	Centre européen de compétences en matière de cybersécurité ***II	45
31.	Programme «Fiscalis» aux fins de la coopération dans le domaine fiscal 2021-2027 ***II.....	45
32.	Inverser les tendances démographiques dans les régions de l'Union en utilisant les instruments de la politique de cohésion	45
33.	Incidence de la réglementation de l'Union sur la libre circulation des travailleurs et des services: la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'Union, un instrument pour faire coïncider besoins du marché du travail et compétences	46
34.	Progresser plus vite et lutter contre les inégalités afin que le SIDA cesse d'être une menace pour la santé publique d'ici à 2030	47
35.	Prisonniers de guerre à la suite du dernier conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan	51
36.	La situation en Haïti	52
37.	La situation au Tchad.....	53
38.	Environnement: le règlement d'Aarhus ***I.....	55
39.	Contre-sanctions chinoises à l'encontre d'entités européennes, de députés au Parlement européen et de parlementaires nationaux d'États membres.....	56

40.	Data Protection Commissioner contre Facebook Ireland Ltd et Maximillian Schrems («Schrems II») - Affaire C-311/18	58
41.	Le droit du Parlement d'être informé au sujet de l'évaluation en cours des plans nationaux pour la reprise et la résilience	60
42.	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne: rapport intérimaire	61
43.	Responsabilité des entreprises pour les dommages causés à l'environnement	61
44.	De nouvelles voies pour une migration économique légale	62
45.	Avenir numérique de l'Europe: marché unique numérique et utilisation de l'IA pour les consommateurs européens.....	62
46.	La protection appropriée des données à caractère personnel par le Royaume-Uni	64

1. Programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation, pour la protection de l'euro contre le faux-monnayage pour la période 2021-2027 (programme Pericles IV) *II**

Recommandation pour la deuxième lecture: Clare Daly (A9-0164/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Approbation sans vote			

2. Nomination du directeur exécutif de l'Autorité européenne des marchés financiers - Candidate: Natasha Cazenave

Rapport: Irene Tinagli (A9-0137/2021) (Vote au scrutin secret (article 191, paragraphe 1, du règlement))

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de décision	SEC	+	635, 17, 44

3. Nomination du président de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles - Candidate: Petra Hielkema

Rapport: Irene Tinagli (A9-0162/2021) (Vote au scrutin secret (article 191, paragraphe 1, du règlement))

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de décision	SEC	+	643, 6, 47

4. Fonds pour une transition juste ***I

Rapport: Manolis Kefalogiannis (A9-0135/2020)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Accord provisoire					
Accord provisoire	105	commission	AN	+	615, 35, 46

5. Réexamen du Fonds de solidarité de l'Union européenne

Rapport: Younous Omarjee (A9-0052/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Vote unique	AN	+	668, 10, 18

6. Programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation, pour la protection de l'euro contre le faux monnayage pour la période 2021-2027 (programme Pericles IV): extension aux États membres non participants ***

Recommandation: Clare Daly (A9-0165/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Procédure d'approbation	AN	+	689, 3, 4

7. Accord entre l'Union et Cuba: modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV

de l'UE après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ***

Recommandation: Gabriel Mato (A9-0129/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Procédure d'approbation	AN	+	687, 1, 8

8. Protocole à l'accord euro-méditerranéen d'association UE/Tunisie (adhésion de la Croatie) ***

Recommandation: Michael Gahler (A9-0150/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Procédure d'approbation	AN	+	608, 6, 82

9. Protocole à l'accord d'association UE/Amérique centrale (adhésion de la Croatie) ***

Recommandation: Karol Karski (A9-0148/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Procédure d'approbation	AN	+	635, 5, 56

10. Accord États-Unis/UE/Islande/Norvège: limites de durée applicables aux accords de fourniture d'aéronefs avec équipage ***

Recommandation: Maria Grapini (A9-0125/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Procédure d'approbation	AN	+	654, 30, 12

11. Régime de l'impôt «octroi de mer» dans les régions ultrapériphériques françaises *

Rapport: Younous Omarjee (A9-0138/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Vote unique	AN	+	685, 5, 5

12. Réalisation des objectifs de l'obligation de débarquement au titre de l'article 15 de la politique commune de la pêche

Rapport: Søren Gade (A9-0147/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Vote unique	AN	+	624, 29, 43

13. Système commun de taxe sur la valeur ajoutée: exonérations relatives aux importations et à certaines opérations liées à des mesures d'intérêt général prises par l'Union *

Rapport: Irene Tinagli (A9-0155/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Vote unique	AN	+	673, 3, 20

14. Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: demande EGF/2020/002 EE/Estonia Tourism

Rapport: José Manuel Fernandes (A9-0158/2021) (Majorité des membres qui composent le Parlement et 3/5 des suffrages exprimés requise)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Vote unique	AN	+	659, 30, 7

15. Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Grèce et à la France en rapport avec des catastrophes naturelles, ainsi qu'à l'Albanie, à l'Autriche, à la Belgique, à la Croatie, à la Tchéquie, à l'Estonie, à la France, à l'Allemagne, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Irlande, à l'Italie, à la Lettonie, à la Lituanie, au Luxembourg, au Monténégro, au Portugal, à la Roumanie, à la Serbie et à l'Espagne en lien avec une urgence de santé publique

Rapport: Eider Gardiazabal Rubial (A9-0157/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Vote unique	AN	+	675, 8, 13

16. Projet de budget rectificatif n° 2/2021: financement de la réaction à la COVID-19 et ajustements et mises à jour en lien avec l'adoption définitive du cadre financier pluriannuel

Rapport: Pierre Larrouturou (A9-0160/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution (ensemble du texte)	AN	+	660, 32, 4

17. Programme «Corps européen de solidarité» *II**

Recommandation pour la deuxième lecture: Michaela Šojdrová (A9-0156/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Approbation sans vote			

18. Erasmus+: le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ***II

Recommandation pour la deuxième lecture: Milan Zver (A9-0159/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Approbation sans vote			

19. Défis pour les organisateurs d'événements sportifs dans l'environnement numérique

Rapport: Angel Dzhambazki (A9-0139/2021) (Majorité des membres qui composent le Parlement requise pour l'adoption de la proposition de résolution)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 1	5	Verts/ALE	AN	-	235, 426, 33
Après le § 2	2	The Left	AN	-	166, 515, 14
§ 10	3	The Left	AN	-	129, 553, 13
			div		
	6	Verts/ALE	1/AN	-	203, 346, 145
			2/AN	-	190, 446, 59
Après le § 10	4	The Left	AN	-	132, 547, 16
§ 12	7	Verts/ALE	AN	-	195, 468, 32
§ 17	§	texte original	AN	-	204, 463, 28
			div		
			1/AN	+	649, 22, 24
			2/AN	-	226, 446, 23
§ 20	9	Verts/ALE	AN	-	223, 457, 15
			3/AN	+	496, 168, 31
§ 21	10	Verts/ALE	AN	+	352, 324, 19

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Annexe, Partie B, tiret 3	§	texte original	div		
			1/AN	+	519, 144, 32
			2/AN	-	61, 608, 26
Après le considérant K	1	The Left	AN	-	121, 565, 9
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	479, 171, 40

Demandes de votes par division

The Left:

amendement 6

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "et à mettre fin à la pratique du géoblocage au sein de l'Union;"

2ème partie ces termes

S&D, Renew:

§ 17

1ère partie "rappelle la résolution du Parlement sur la législation sur les services numériques (2020/2019 (INL)), qui demande à la Commission de veiller à ce que les plateformes d'hébergement de contenu agissent rapidement en vue du blocage ou du retrait des contenus"

2ème partie "manifestement illégaux"

3ème partie "est d'avis qu'il convient de mettre en place un mécanisme impliquant des signaleurs de confiance certifiés, grâce auquel une retransmission illégale d'une manifestation sportive en direct notifiée par un signaleur de confiance certifié est immédiatement retirée ou l'accès à une telle émission est bloqué, sans préjudice de la mise en œuvre d'un mécanisme de réclamation et de recours;"

Annexe, Partie B, tiret 3

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "une présomption légale selon laquelle"

2ème partie ces termes

20. Fonds de recherche du charbon et de l'acier *

Rapport: Cristian-Silviu Buşoi (A9-0102/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Amendements de la commission compétente - vote en bloc	1-2 4-6 9-23 25-26	commission	AN	+	623, 60, 13
Amendements de la commission compétente - vote séparé	3	commission	div		
			1/AN	+	627, 67, 2
			2/AN	+	595, 96, 5
	24	commission	AN	+	554, 130, 12
Amendements à la décision 2008/376/CE					
Article 2, alinéa 2	28	Verts/ALE, The Left	AN	-	150, 538, 8
Article 4, § 1, point a	7	commission	AN	+	558, 130, 8
	§	texte original	AN	↓	
Article 4, § 1, point b	29	Verts/ALE, The Left	AN	-	160, 521, 15
	8	commission	AN	+	633, 46, 17
Article 4, § 1, point d	30	Verts/ALE, The Left	AN	-	146, 532, 18
Article 6, § 1	31	Verts/ALE, The Left	AN	-	323, 356, 17
Article 6, § 2, point b	32	Verts/ALE, The Left	AN	-	134, 546, 16
			div		
	§	texte original	1/AN	+	618, 73, 5

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
			2/AN	+	563, 92, 41
Amendements aux considérants					
Après le considérant 6	27	Verts/ALE, The Left	AN	-	330, 359, 7
Proposition de la Commission			AN	+	529, 148, 14

Demandes de vote séparé

The Left: amendement 7

Verts/ALE: amendements 7, 8, 24; article 4, § 1, point a (proposition de la Commission)

Demandes de votes par division

Verts/ALE:

article 6, § 2, point b (proposition de la Commission)

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "capture" et "et réduction"

2ème partie ces termes

amendement 3

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "provenant des déchets de charbon" et "et dans l'industrie chimique"

2ème partie "provenant des déchets de charbon"

3ème partie "et dans l'industrie chimique"

21. L'incidence du changement climatique sur les populations vulnérables des pays en développement

Rapport: Mónica Silvana González (A9-0115/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 1	5	députés	AN	-	201, 453, 37
§ 3	6	députés	AN	+	420, 194, 78
§ 6	§	texte original	div		
			1/AN	+	619, 30, 43
			2/AN	+	358, 315, 19

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 16, tiret 5	7	députés	AN	+	355, 315, 22
	§	texte original	div		
			1/AN	↓	
			2/AN	↓	
			3/AN	↓	
§ 18	§	texte original	AN	+	413, 187, 91
§ 19	§	texte original	AN	+	502, 183, 6
§ 20	§	texte original	AN	+	453, 200, 38
§ 24	8	députés	AN	-	236, 410, 44
§ 27	9	députés	AN	+	572, 76, 43
§ 29	10	députés	AN	-	297, 360, 34
§ 52	§	texte original	div		
			1/AN	+	593, 76, 21
			2/AN	+	352, 164, 174
§ 69	§	texte original	div		
			1/AN	+	563, 119, 9
			2/AN	+	349, 303, 39
§ 73, partie introductive	11	députés	AN	+	616, 56, 19
§ 73, tiret 1	12	députés	AN	-	304, 328, 59
§ 73, tiret 3	13	députés	AN	+	324, 323, 44
	§	texte original	AN	↓	
§ 73, tiret 4	14	députés	AN	-	295, 342, 54
	§	texte	div		

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
		original	1/AN	+	511, 165, 15
			2/AN	-	316, 324, 51
§ 73, tiret 5	15	députés	AN	+	539, 110, 42
§ 73, après le tiret 5	24	députés	AN	-	338, 342, 11
§ 74, partie introductive	16	députés	AN	-	279, 362, 49
§ 74, tiret 1	17	députés	AN	-	280, 358, 53
§ 74, tiret 3	18	députés	AN	+	358, 318, 15
§ 74, après le tiret 3	25	députés	AN	-	264, 326, 98
§ 74	§	texte original	AN	↓	
§ 75	19	députés	AN	-	280, 373, 37
	§	texte original	div		
			1/AN	+	501, 176, 13
		2/AN	+	375, 292, 23	
§ 76	20	députés	AN	-	277, 363, 50
§ 77	21	députés	AN	+	357, 254, 79
	§	texte original	div		
			1/AN	↓	
		2/AN	↓		
§ 78	22	députés	AN	-	262, 378, 49
§ 80	23	députés	AN	-	233, 417, 40
Visa 3	§	texte original	div		
			1/AN	+	603, 30, 57
			2/AN	+	473, 171, 45

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Après le visa 4	1	députés	AN	+	566, 77, 45
Considérant G	2	députés	AN	+	368, 273, 49
Considérant J	§	texte original	div		
			1/AN	+	630, 23, 37
			2/AN	+	451, 191, 48
			3/AN	+	601, 27, 62
Considérant V	3	députés	AN	+	279, 273, 138
Considérant AE	4	députés	AN	-	258, 384, 48
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	-	255, 260, 170

Demandes de vote séparé

députés: §§ 18, 19, 20, 73; tirets 3, 74

Demandes de votes par division

députés:

§ 6

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "en accordant la priorité au financement par subventions,"

2ème partie ces termes

§ 16, tirt 5

1ère partie "l'affirmation et l'objectif d'une reconnaissance juridique généralisée et internationale du fait que les déplacements et les migrations internes et externes deviennent de plus en plus inévitables dans le cadre de la réponse aux conséquences du changement climatique, la proposition de dispositions et d'une coopération internationales pour anticiper et gérer les migrations dues au changement climatique en comblant les lacunes en matière de protection grâce à la reconnaissance des déplacements causés par le climat"

2ème partie "en tant que base juridique pour l'octroi de l'asile et à la fourniture de voies de migration sûres et légales ou de couloirs humanitaires pour les personnes contraintes de fuir une catastrophe soudaine ou lente, ainsi"

3ème partie "qu'à l'identification de communautés particulièrement sujettes au risque d'être contraintes de fuir leurs foyers afin d'anticiper et de préparer la relocalisation planifiée, en dernier recours;"

§ 52

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "voire de contraindre"
2ème partie ces termes

§ 69

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "que" (deuxième occurrence) et "constituent des priorités"
2ème partie ces termes

§ 73, tiret 4

1ère partie "demande à l'Union et aux États membres d'offrir une protection aux personnes contraintes de fuir d'un pays qui, en tout ou en partie, devient ou est devenu inhabitable en raison du changement climatique,"
2ème partie "notamment en délivrant des visas humanitaires et en accordant une admission temporaire ou à long terme et en prenant des mesures pour éviter l'apatridie;"

§ 75

1ère partie "rappelle que le changement climatique agit comme un multiplicateur important de risques de conflit, de sécheresse, de famine et de migration; invite la Commission à s'attaquer aux facteurs environnementaux de la migration et à mettre pleinement en œuvre le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le pacte mondial sur les réfugiés dans le cadre de la réforme de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile, dans le but de protéger les personnes déplacées par les conséquences du changement climatique ou des catastrophes et de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés dus au changement climatique; souligne que le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières réaffirme la nécessité de s'attaquer aux causes du changement climatique et d'appuyer les efforts d'adaptation dans les pays en développement d'origine, par une répartition adéquate des ressources, en contribuant à instaurer des conditions de vie et de travail décentes pour que les populations ne soient pas contraintes de quitter leur foyer en raison des dommages causés par le changement climatique; demande à la Commission de recueillir et d'analyser des données fiables et de renforcer l'analyse conjointe et le partage d'informations avec les experts concernés et les organisations internationales telles que le GIEC, la plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres,"
2ème partie "en vue de rédiger une communication sur la question des déplacements dus au climat, y compris des définitions juridiques claires;"

§ 77

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "de réfugiés"
2ème partie ces termes

visa 3

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "le pacte mondial des Nations unies sur les migrations de 2018"

2ème partie ces termes

considérant J

1ère partie "considérant que les forêts sont essentielles au stockage du carbone; que la protection des droits et des moyens de subsistance des communautés autochtones et locales vivant dans les forêts va de pair avec la préservation des forêts; que les populations autochtones et les communautés locales jouent un rôle vital dans la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité;"

2ème partie "considérant qu'un rapport de la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits des peuples autochtones indique que la culture de matières premières pour biocarburants telles que l'huile de palme et la construction de grands barrages hydroélectriques risquent d'aller à l'encontre de la protection de leurs droits et de leurs moyens de subsistance et de mettre un terme au processus continu et efficace de stockage du carbone, assuré par des forêts riches en biodiversité;"

3ème partie "considérant que le GIEC s'attend à ce que le changement climatique réduise le potentiel maximal de pêche de plus de 20 % d'ici à la fin du siècle, ce qui représente une grave menace pour les communautés de pêche locales et pour l'apport en protéines pour les populations sous-alimentées; que, dans un scénario de maintien de statu quo, le changement climatique devrait entraîner une réduction de la biomasse halieutique de 30 à 40 % dans certaines régions tropicales d'ici 2100; que les pays situés dans ces régions dépendent largement de la pêche, mais qu'ils ne disposent pas des ressources sociales et financières nécessaires pour pouvoir s'adapter et préparer l'avenir;"

22. L'intelligence artificielle dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'audiovisuel

Rapport: Sabine Verheyen (A9-0127/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Vote unique	AN	+	623, 12, 61

23. Programme «Europe créative» *II**

Recommandation pour la deuxième lecture: Massimiliano Smeriglio (A9-0161/2021) (Majorité des membres qui composent le Parlement requise pour

modifier ou rejeter la position du Conseil)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Article 3, § 5, point b	§	texte original	AN	+	575, 88, 33
Article 16, § 4	§	texte original	AN	+	553, 108, 35
Article 18	§	texte original	div		
			1/AN	+	667, 18, 11
			2/AN	+	544, 89, 63
Annexe I, Section 1. Volet culture, Actions horizontales, point f	§	texte original	div		
			1/AN	+	673, 14, 9
			2/AN	+	550, 113, 33
Annexe I, Section 2. Volet média, point n	§	texte original	AN	+	585, 76, 35
Annexe I, Section 3. Volet transsectoriel, actions transversales, point d	§	texte original	AN	+	586, 73, 37
Annexe II, Indicateurs, Volet culture, alinéa 2	§	texte original	div		
			1/AN	+	648, 4, 44
			2/AN	+	590, 102, 4
Annexe II, Indicateurs, Volet média, alinéa 2	§	texte original	div		
			1/AN	+	674, 4, 18
			2/AN	+	590, 101, 5
Annexe II, Indicateurs, Volet transsectoriel, alinéa 3	§	texte original	div		
			1/AN	+	674, 6, 16
			2/AN	+	590, 101, 5

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Considérant 26	§	texte original	AN	+	547, 100, 49
Considérant 46	§	texte original	div		
			1/AN	+	675, 4, 16
			2/AN	+	546, 115, 35

Demandes de vote séparé

ECR: considérant 26; Article 3, § 5, point b; Article 16, § 4; Annexe I, Section 2. Volet média, point n; Annexe I, Section 3. Volet transsectoriel, actions transversales, point d

Demandes de votes par division

ECR:

considérant 46

1ère partie "L'impact, la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre des projets au titre du programme devraient constituer des critères d'évaluation clés pour la sélection des projets en question. Compte tenu de l'expertise technique requise pour évaluer les propositions au titre d'actions spécifiques du programme, les membres des comités chargés d'évaluer lesdites propositions (ci-après dénommés «comités d'évaluation») peuvent être des experts externes. Lors de la sélection des experts externes, il convient de tenir dûment compte de leur parcours professionnel"

2ème partie "et de l'équilibre femmes-hommes au sein du comité en question."

article 18

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "à l'équilibre entre les femmes et les hommes,"

2ème partie ces termes

Annexe I, Section 1. Volet culture, Actions horizontales, point f

1ère partie "l'élaboration de politiques, la coopération, et la mise en œuvre de politiques dans le domaine de la culture,"

2ème partie "y compris, au moyen de la communication de données et de l'échange de bonnes pratiques, de projets pilotes et de mesures incitatives pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes."

Annexe II, Indicateurs, Volet culture, alinéa 2

1ère partie "Nombre d'artistes et d'opérateurs des secteurs de la culture et de la création qui ont eu recours à la mobilité au-delà des frontières nationales grâce à l'appui du programme, avec indication du pays d'origine"

2ème partie "et de la proportion de femmes"

Annexe II, Indicateurs, Volet média, alinéa 2

1^{ère} partie "Nombre de participants aux activités d'apprentissage soutenues par le programme qui estiment avoir développé leurs compétences et amélioré leur employabilité,"

2^{ème} partie "avec indication de la proportion de femmes"

Annexe II, Indicateurs, Volet transsectoriel, alinéa 3

1^{ère} partie "Nombre de participants à l'action «laboratoire d'innovation créative» et aux actions transversales qui soutiennent le secteur des médias d'information,"

2^{ème} partie "avec indication de la proportion de femmes."

24. Une stratégie européenne d'intégration des systèmes énergétiques

Rapport: Christophe Grudler (A9-0062/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Après le § 2	6	ECR	AN	-	340, 348, 8
§ 3	§	texte original	AN	+	561, 114, 21
§ 11	§	texte original	div		
			1/AN	+	620, 64, 11
			2/AN	+	399, 285, 12
§ 12	§	texte original	div		
			1/AN	+	669, 21, 6
			2/AN	+	569, 72, 54
			3/AN	+	568, 74, 54
			4/AN	+	596, 96, 4
§ 13	1	The Left	AN	-	151, 525, 20
§ 14	§	texte original	div		
			1/AN	+	623, 15, 57
			2/AN	+	556, 131, 9
			3/AN	+	537, 102, 57

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 15	§	texte original	div		
			1/AN	+	617, 43, 35
			2/AN	+	549, 83, 64
§ 16	§	texte original	div		
			1/AN	+	645, 42, 8
			2/AN	+	550, 131, 14
§ 18	§	texte original	div		
			1/AN	+	648, 42, 6
			2/AN	+	582, 104, 10
			3/AN	+	592, 50, 54
§ 20	2	The Left	AN	-	147, 533, 15
	§	texte original	div		
			1/AN	+	559, 69, 67
			2/AN	+	512, 65, 118
			3/AN	+	371, 288, 36
§ 21	§	texte original	div		
			1/AN	+	598, 57, 41
			2/AN	+	514, 174, 8
			3/AN	+	422, 263, 11
§ 22	§	texte original	div		
			1/AN	+	632, 26, 38
			2/AN	+	443, 187, 66
			3/AN	+	558, 130, 8
			4/AN	+	548, 90, 58

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 24	7	ECR	AN	-	271, 384, 40
Après le § 24	8	ECR	AN	-	274, 375, 42
§ 30	§	texte original	AN	+	671, 18, 7
§ 34	§	texte original	div		
			1/AN	+	606, 46, 44
			2/AN	+	604, 52, 40
§ 37	§	texte original	div		
			1/AN	+	608, 21, 67
			2/AN	+	545, 57, 94
Après le § 37, sous-titre	9	ECR	AN	+	370, 248, 78
§ 38	§	texte original	div		
			1/AN	+	568, 30, 98
			2/AN	+	551, 88, 57
			3/AN	+	531, 139, 25
			4/AN	+	494, 196, 6
			5/AN	+	398, 280, 18
§ 39	§	texte original	AN	+	535, 119, 42
Après le § 41	10	ECR	AN	-	323, 352, 21
Après le visa 38	3	ECR	AN	-	260, 401, 34
Considérant B	§	texte original	div		
			1/AN	+	620, 68, 7
			2/AN	+	367, 315, 14
Après le considérant D	4	ECR	AN	-	257, 405, 31
	5	ECR	AN	-	254, 405, 35

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Considérant G	§	texte original	AN	+	557, 127, 12
Considérant K	§	texte original	div		
			1/AN	+	647, 11, 38
			2/AN	+	576, 79, 41
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	542, 111, 42

Demandes de vote séparé

The Left: § 3

ID: considérant G; §§ 30, 39

Demandes de votes par division

PPE:

considérant B

1ère partie "considérant que la Commission a proposé un objectif commun de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 55 % d'ici 2030,"

2ème partie "et que le Parlement a approuvé l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 60 % d'ici 2030;"

The Left:

§ 21

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "prend acte de la proposition de la Commission d'organiser un forum européen annuel consacré au captage, à l'utilisation et au stockage du CO2 dans le cadre du forum industriel sur l'énergie propre, afin d'étudier plus avant les options visant à encourager de tels projets;" et "par exemple grâce à une gestion durable des forêts;"

2ème partie "prend acte de la proposition de la Commission d'organiser un forum européen annuel consacré au captage, à l'utilisation et au stockage du CO2 dans le cadre du forum industriel sur l'énergie propre, afin d'étudier plus avant les options visant à encourager de tels projets;"

3ème partie "par exemple grâce à une gestion durable des forêts;"

ECR:

§ 16

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "souligne que les principes de réduction des émissions, de numérisation et d'intégration des systèmes énergétiques devraient être inscrits dans les objectifs du règlement et dans la planification décennale de développement de réseaux, ainsi que dans une planification à plus long terme alignée avec l'objectif de neutralité climatique, notamment afin d'éviter les coûts irrécupérables"

2ème partie ces termes

ID:

considérant K

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "tout en visant à maintenir les coûts pour les citoyens, les autorités et les entreprises de l'Union européenne dans des limites réalistes,"

2ème partie ces termes

§ 15

1ère partie "salue la publication de la nouvelle stratégie européenne sur les énergies renouvelables en mer; met en avant le fait que le développement rapide des projets énergétiques extracôtiers est essentiel pour atteindre l'objectif de capacités en énergies renouvelables d'ici 2030; estime que cette stratégie constitue une occasion d'accroître la génération d'énergie renouvelable, d'augmenter l'utilisation directe de l'électricité et de soutenir l'électrification indirecte, notamment grâce à l'hydrogène et aux carburants de synthèse;"

2ème partie "demande, dès lors, une révision complète de la législation de l'Union sur les infrastructures énergétiques et une révision ciblée des lignes directrices sur les aides d'État pertinentes, en vue de promouvoir l'utilisation de toutes les sources d'énergie renouvelables; attire l'attention sur la possibilité pour les citoyens, les industries et le secteur public d'exploiter davantage l'énergie solaire au niveau de la distribution; demande aux États membres de simplifier les procédures de permission et de supprimer les obstacles administratifs dans la production d'énergie renouvelable;"

§ 18

1ère partie "salue l'adoption de la stratégie «Une vague de rénovation pour l'Europe», qui accélérera l'adoption de mesures d'efficacité en matière d'énergies et d'utilisation des ressources ainsi que de l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments de l'ensemble de l'Union; demande à la Commission et aux États membres de prendre en considération les synergies entre le secteur énergétique et le secteur du bâtiment pour atteindre la neutralité climatique;" à l'exclusion des termes: "qui accélérera l'adoption de mesures d'efficacité en matière d'énergies et d'utilisation des ressources ainsi que de l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments de l'ensemble de l'Union;"

2ème partie "qui accélérera l'adoption de mesures d'efficacité en matière d'énergies et d'utilisation des ressources ainsi que de l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments de l'ensemble de l'Union;"

3ème partie "souligne que la rénovation du parc immobilier existant sera complémentaire à la décarbonation de la production d'énergie;"

§ 34

1ère partie "souligne le rôle que peut jouer la mobilité électrique en tant que forme d'intégration intelligente des secteurs de l'électricité et des transports grâce à l'ouverture de capacités en matière de flexibilité; souligne que l'électrification du secteur des transports peut renforcer l'autonomie stratégique de l'Union en réduisant les besoins en combustibles fossiles importés;"

2ème partie "souligne le potentiel de stockage et de flexibilité qu'offre le déploiement de technologies de recharge de véhicule à réseau, et observe qu'une telle approche nécessitera d'avoir des systèmes énergétiques et des véhicules électriques interopérables;"

§ 37

1ère partie "rappelle le rôle essentiel de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) dans l'intégration des systèmes énergétiques et la mise en œuvre de la législation de l'Union relative à l'énergie;"

2ème partie "invite la Commission et les États membres à s'assurer que l'agence est dotée de moyens suffisants pour mener à bien ses missions;"

Verts/ALE:

§ 11

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "de la réutilisation des déchets, notamment de l'énergie et" et "met l'accent sur la production durable d'énergie issue de l'agriculture, de la consommation alimentaire et de la sylviculture;"

2ème partie ces termes

ECR, ID:

§ 12

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "se félicite que les réseaux de chauffage et de refroidissement urbains soient admissibles au financement au titre du règlement révisé sur le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et demande leur inclusion en tant que projets d'intérêt commun potentiels au titre du règlement sur le RTE-E", "demande en outre à la Commission de tenir compte de l'infrastructure de chauffage et du stockage thermique lors de l'élaboration des plans décennaux de développement du réseau, tant pour le réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité (REGRT-E) que pour le réseau européen des gestionnaires de réseau de transport pour le gaz (REGRT pour le gaz);" et "constate avec inquiétude le faible taux de remplacement des systèmes de chauffage anciens et inefficaces;"

2ème partie "se félicite que les réseaux de chauffage et de refroidissement urbains soient admissibles au financement au titre du règlement révisé sur le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et demande leur inclusion en tant que projets d'intérêt commun potentiels au titre du règlement sur le RTE-E"

3ème partie "demande en outre à la Commission de tenir compte de l'infrastructure de chauffage et du stockage thermique lors de l'élaboration des plans décennaux de développement du réseau, tant pour le réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité (REGRT-E) que pour le réseau européen des gestionnaires de réseau de transport pour le gaz (REGRT pour le gaz);"

4ème partie "constate avec inquiétude le faible taux de remplacement des systèmes de chauffage anciens et inefficaces;"

§ 38

1ère partie

"rappelle que l'objectif premier de l'action de l'Union dans le domaine de l'énergie est de garantir le bon fonctionnement du marché en tenant compte de l'exigence de préserver et d'améliorer l'environnement; invite la Commission à prendre les mesures nécessaires pour préserver le bon fonctionnement des marchés de l'énergie et garantir la pleine mise en œuvre de l'acquis pour le marché intérieur de l'énergie, y compris le paquet «énergie propre», ainsi que pour aligner le droit des consommateurs dans les secteurs du gaz et du chauffage urbain avec celui des consommateurs d'électricité, afin de les aider à contribuer à la décarbonation de l'économie; souligne l'importance de guider les clients vers l'option de décarbonation la plus économe en énergie et la plus rentable, sur la base de prix qui reflètent correctement tous les coûts du vecteur énergétique utilisé; salue l'initiative de révision de la directive 2003/96/CE sur la taxation des produits énergétiques en vue de sa transformation en un instrument permettant d'aligner les politiques fiscales sur les objectifs en matière d'énergie et de climat pour 2030 et 2050; invite la Commission et les États membres à intégrer les objectifs climatiques dans cette directive; souligne la nécessité de réviser son champ d'application et de faire la distinction entre les gaz fossiles, à faible teneur en carbone et renouvelables, afin d'encourager le développement d'alternatives durables; invite les États membres à supprimer les taxes et les redevances indues afin de garantir l'harmonisation de la taxation, de promouvoir des technologies innovantes propres et de garantir des coûts de l'énergie compétitifs en Europe;" à l'exclusion des termes: "souligne l'importance de guider les clients vers l'option de décarbonation la plus économe en énergie et la plus rentable, sur la base de prix qui reflètent correctement tous les coûts du vecteur énergétique utilisé;" "salue l'initiative de révision de la directive 2003/96/CE sur la taxation des produits énergétiques en vue de sa transformation en un instrument permettant d'aligner les politiques fiscales sur les objectifs en matière d'énergie et de climat pour 2030 et 2050; invite la Commission et les États membres à intégrer les objectifs climatiques dans cette directive;" et "de garantir l'harmonisation de la taxation, de promouvoir des technologies innovantes propres et"

2ème partie

"souligne l'importance de guider les clients vers l'option de décarbonation la plus économe en énergie et la plus rentable, sur la base de prix qui reflètent correctement tous les coûts du vecteur énergétique utilisé;"

3ème partie

"salue l'initiative de révision de la directive 2003/96/CE sur la taxation des produits énergétiques en vue de sa transformation en un instrument permettant d'aligner les politiques fiscales sur les objectifs en matière d'énergie et de climat pour 2030 et 2050; invite la Commission et les États membres à intégrer les objectifs climatiques dans cette directive;"

4ème partie

"de garantir l'harmonisation de la taxation, de promouvoir des technologies innovantes propres et"

5ème partie "invite les États membres à s'atteler à la suppression progressive des subventions directes et indirectes pour les combustibles fossiles;"

The Left, ID:
§ 14

1ère partie "affirme qu'il est important d'évaluer ex ante et d'anticiper les besoins en matière de mesures d'efficacité énergétique, d'intégration des systèmes ou de nouvelles infrastructures pour la production, l'interconnexion, le transport, la distribution, le stockage et la conversion de l'énergie, afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures énergétiques existantes dans le cadre d'une économie climatiquement neutre, tout en garantissant leur viabilité économique, environnementale et sociale et leur rentabilité et en évitant les effets de verrouillage et les actifs échoués;"

2ème partie "souligne qu'il importe de respecter le principe de neutralité technologique parmi les technologies nécessaires pour atteindre la neutralité climatique, car certaines des technologies qui seront nécessaires dans un avenir prévisible nécessitent encore des investissements dans la recherche et le développement;"

3ème partie "demande instamment que tout projet d'infrastructure intègre un scénario de substitution qui envisage une réduction de la demande et/ou l'intégration du secteur avant sa construction;"

§ 22

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "fondés sur le principe de neutralité technologique concernant les technologies nécessaires pour parvenir à la neutralité climatique", "principalement grâce à l'électrification" et "et les infrastructures liées aux carburants alternatifs"

2ème partie "fondés sur le principe de neutralité technologique concernant les technologies nécessaires pour parvenir à la neutralité climatique"

3ème partie "principalement grâce à l'électrification"

4ème partie "et les infrastructures liées aux carburants alternatifs"

PPE, ID:

§ 20

1ère partie "salue l'adoption de la stratégie européenne pour l'hydrogène;"

2ème partie "souligne qu'il conviendrait d'accorder la priorité à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement en hydrogène renouvelable en Europe afin de favoriser les avantages du «premier arrivant», la compétitivité industrielle et la sécurité de l'approvisionnement énergétique; est convaincu que l'hydrogène renouvelable et bas carbone peut aider à réduire les émissions persistantes, telles que celles provenant de processus industriels et des transports lourds, où l'électrification peut être limitée à cause d'une faible rentabilité ou de raisons techniques, sociales ou environnementales; rappelle la nécessité d'accélérer la décarbonation de la production actuelle d'hydrogène; soutient le lancement de projets importants d'intérêt européen commun sur l'hydrogène; invite la Commission à élaborer un cadre complet de classification et de certification des transporteurs de gaz, fondé sur des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie, conformément à l'approche définie dans la directive (UE) 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables; souligne qu'une telle classification est de la plus haute importance pour les acteurs du marché, les autorités et les consommateurs; insiste sur la nécessité de mettre en place un cadre solide et une base de référence appropriée pour garantir la mise en place de capacités supplémentaires suffisantes de production d'énergie renouvelable, en proportion des besoins en hydrogène renouvelable; invite la Commission à prendre en considération cette diversité de besoins dans ses propositions législatives à venir; invite la Commission à garantir une concurrence loyale et efficace entre l'hydrogène importé et acheté à des partenaires internationaux et l'hydrogène produit dans l'Union;" à l'exclusion des termes: "et une base de référence appropriée"

3ème partie ces termes

25. Une stratégie européenne pour l'hydrogène

Rapport: Jens Geier (A9-0116/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 1	11	ID	AN	-	307, 376, 10
	29	ECR	AN	-	267, 358, 69
§ 3	§	texte original	div		
			1/AN	+	657, 26, 12
			2/AN	+	540, 139, 16

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations	
§ 4	30	ECR	AN	-	264, 389, 42	
	23	PPE	AN	-	290, 387, 18	
	12	ID	AN	-	310, 376, 7	
	8	Verts/ALE	AN	-	151, 530, 13	
	28	députés	AN	-	286, 341, 65	
§ 5	§	texte original	div			
			1/AN	+	680, 9, 6	
			2/AN	+	369, 316, 10	
§ 6	13	ID	AN	-	292, 381, 20	
§ 8	1	Renew	AN	-	228, 443, 23	
§ 9	14= 31=	ID ECR	AN	-	308, 371, 16	
§ 10	24= 32=	PPE ECR	AN	-	343, 343, 9	
§ 11	15	ID	AN	-	307, 374, 12	
	33	ECR	AN	-	268, 362, 65	
	§	texte original	div			
			1/AN	+	634, 10, 50	
			2/AN	-	302, 381, 12	
			3/AN	+	392, 295, 8	
			4/AN	+	377, 302, 16	
§ 12	25	PPE	AN	-	291, 345, 59	
	16	ID	AN	-	311, 374, 8	
	§	texte original	div			
			1/AN	+	679, 7, 9	
			2/AN	+	361, 309, 25	

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations	
§ 15	34	ECR	AN	-	329, 357, 9	
	17= 26=	ID PPE	AN	-	335, 349, 11	
§ 18	6	Verts/ALE	AN	-	144, 530, 20	
	4	The Left	AN	-	58, 624, 12	
	18	ID	AN	-	310, 375, 8	
	35	ECR	AN	-	312, 373, 10	
	§	texte original	div			
			1/AN	+	609, 28, 58	
			2/AN	+	514, 171, 10	
			3/AN	+	471, 203, 21	
			4/AN	+	426, 259, 10	
§ 19	36	ECR	div			
			1/AN	-	338, 347, 10	
			2/AN	+	409, 266, 20	
	19	ID	AN	↓		
§ 20	37	ECR	AN	-	312, 369, 14	
§ 21	§	texte original	div			
			1/AN	+	626, 61, 8	
			2/AN	+	552, 83, 60	
§ 23	§	texte original	div			
			1/AN	+	593, 78, 24	
			2/AN	+	394, 236, 65	
§ 36	20	ID	AN	-	302, 383, 8	
	38	ECR	AN	-	322, 365, 8	
	§	texte	div			

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
		original	1/AN	+	626, 59, 10
			2/AN	+	435, 248, 12
§ 40	2	Renew	AN	-	61, 561, 72
	5	The Left	AN	-	145, 540, 10
	39	ECR	AN	-	310, 374, 10
	§	texte original	div		
			1/AN	+	604, 82, 9
			2/AN	+	528, 155, 12
§ 42	§	texte original	div		
			1/AN	+	664, 23, 8
			2/AN	+	480, 205, 10
§ 44	7	Verts/ALE	AN	-	119, 522, 53
	§	texte original	div		
			1/AN	+	607, 79, 8
			2/AN	+	526, 157, 12
			3/AN	+	535, 134, 26
§ 51	40	ECR	AN	-	281, 355, 59
	21	ID	AN	-	248, 373, 72
§ 52	22	ID	AN	-	311, 374, 7
	§	texte original	div		
			1/AN	+	635, 16, 44
			2/AN	+	434, 253, 8
			3/AN	+	422, 264, 9
§ 53	§	texte original	div		
			1/AN	+	616, 27, 52

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
			2/AN	+	385, 302, 8
			3/AN	+	376, 310, 9
			4/AN	+	371, 306, 18
§ 63	27	PPE	AN	-	321, 361, 13
Après le visa 21	9	ID	AN	-	298, 371, 23
Considérant B	10	ID	AN	-	285, 386, 21
	§	texte original	div		
			1/AN	+	612, 77, 6
			2/AN	+	364, 317, 14
Considérant C	§	texte original	AN	+	452, 223, 20
Considérant E	§	texte original	div		
			1/AN	+	611, 22, 62
			2/AN	+	382, 247, 66
Considérant F	3	The Left	AN	-	62, 615, 18
Considérant P	§	texte original	div		
			1/AN	+	666, 21, 8
			2/AN	+	610, 78, 7
Considérant V	§	texte original	AN	+	631, 7, 56
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	411, 135, 149

Demandes de vote séparé

ID: considérants C, V

Demandes de votes par division

PPE:

§ 36

- 1ère partie* "encourage la Commission et les États membres à réaliser une évaluation fondée sur des données scientifiques dans le contexte d'une possible réaffectation des gazoducs existants au transport de l'hydrogène pur et au stockage souterrain d'hydrogène, en tenant compte de différents facteurs, tels qu'une analyse coûts-avantages sous l'angle techno-économique et réglementaire, l'intégration globale des systèmes et la rentabilité à long terme; relève qu'une réaffectation d'une infrastructure de gaz judicieusement localisée qui existe déjà ou en voie de développement est susceptible de maximiser le rapport coût-efficacité et de réduire au minimum l'utilisation des sols et des ressources, les coûts d'investissement, tout comme les conséquences sociales; souligne que la réaffectation d'infrastructures de gaz peut s'avérer utile pour l'utilisation de l'hydrogène dans les secteurs prioritaires des industries à forte intensité d'émissions, y compris les connexions entre sites industriels et plateformes multimodales, en gardant à l'esprit la nécessité de transporter l'hydrogène par les moyens les plus performants; invite instamment la Commission et les États membres à s'assurer que toute nouvelle infrastructure potentielle de gaz est compatible avec l'hydrogène pur; demande à la Commission de déterminer où le mélange d'hydrogène s'utilise actuellement et d'évaluer scientifiquement sa demande pour répondre aux besoins effectifs de l'hydrogène industriel,"
- 2ème partie* "ainsi que ses avantages et ses inconvénients, dans l'optique de déceler les besoins en infrastructures en évitant les actifs délaissés;"

§ 53

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "se concentrer sur le développement de l'hydrogène renouvelable et", "renouvelable" (deuxième occurrence) et "avec l'appui d'un organe indépendant d'experts scientifiques, et viser à définir des voies de transition et à définir des orientations au regard des besoins en hydrogène;"
- 2ème partie* "se concentrer sur le développement de l'hydrogène renouvelable et"
- 3ème partie* "renouvelable" (deuxième occurrence)
- 4ème partie* "avec l'appui d'un organe indépendant d'experts scientifiques, et viser à définir des voies de transition et à définir des orientations au regard des besoins en hydrogène;"

The Left:

§ 3

- 1ère partie* "souligne l'importance d'un système énergétique résilient et neutre sur le plan climatique, qui s'appuie sur les principes de l'efficacité énergétique, de la rentabilité, du caractère abordable et de la sécurité de l'approvisionnement; souligne que la conservation de l'énergie et le principe de primauté de l'efficacité énergétique devraient prévaloir, sans empêcher l'élaboration de projets pilotes et de démonstration innovants; fait observer que l'électrification directe à partir de sources renouvelables est plus efficace sur le plan des coûts, des ressources et de l'énergie que l'hydrogène, mais note également que des facteurs tels que la sécurité d'approvisionnement, la faisabilité technique et les aspects liés au système énergétique devraient être pris en compte lors de la détermination de la décarbonation d'un secteur;"
- 2ème partie* "souligne, à cet égard, l'importance du principe de neutralité technologique pour parvenir à une Union neutre pour le climat;"

ECR:

§ 5

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion du terme: "renouvelable"
2ème partie ce terme

§ 12

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "constate que le système actuel de garanties d'origine pour l'électricité produite à partir de sources renouvelables n'a pas suscité, jusqu'à présent, les investissements suffisants dans des capacités supplémentaires;"
2ème partie ces termes

§ 42

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "demande à la Commission d'examiner la possibilité de reconnaître l'acier produit à partir d'hydrogène renouvelable comme une contribution positive à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de CO2 à l'échelle du parc de l'Union;"
2ème partie ces termes

§ 52

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion du terme: "renouvelable" (deux occurrences)
2ème partie "renouvelable" (première occurrence)
3ème partie "renouvelable" (deuxième occurrence)

ID:

considérant E

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "afin d'éliminer progressivement les combustibles fossiles dès que possible et de garantir la compétitivité de l'industrie de l'Union"
2ème partie ces termes

considérant P

1ère partie "considérant que les véhicules électriques à batterie sont susceptibles de reprendre une part importante du marché des véhicules particuliers;"

2ème partie "que les transports lourds constituent un secteur difficile à décarboner, les possibilités d'électrification directe étant limitées en raison d'un faible rapport coût-efficacité et de raisons techniques; que les batteries posent des problèmes d'ordre pratique pour les véhicules utilitaires lourds, les trains sur des lignes non électrifiées, les navires de charge et les avions, ce qui ouvrira justement des perspectives à d'autres vecteurs d'énergie, tels que l'hydrogène, car celui-ci permet de stocker de grandes quantités d'énergie à bord d'un véhicule ou d'un navire, de les ravitailler rapidement si nécessaire et n'émet que de l'eau à l'échappement;"

§ 21

1ère partie "met en évidence qu'une économie de l'hydrogène suppose d'importantes quantités d'énergies renouvelables supplémentaires abordables et les infrastructures correspondantes pour la production d'énergie renouvelable et son transport vers des sites de production d'hydrogène et, une fois l'hydrogène produit, vers les utilisateurs finals;"

2ème partie "invite la Commission et les États membres à commencer à déployer des capacités de production d'énergie renouvelable supplémentaires suffisantes pour pouvoir aux besoins du processus d'électrification et de la production d'hydrogène renouvelable, en simplifiant notamment les procédures d'octroi de permis, et à créer des partenariats transfrontaliers selon les perspectives de production d'énergie renouvelable et d'hydrogène renouvelable des différentes régions;"

§ 23

- 1ère partie* "recommande la révision de la directive sur la taxation de l'énergie; invite les États membres à envisager de réduire éventuellement les taxes et redevances sur l'énergie renouvelable dans toute l'Union, afin de supprimer la double perception de taxes sur l'électricité produite par les installations d'hydrogène, un obstacle à la poursuite du déploiement de cette énergie, et à renforcer les incitations financières en faveur de la production d'énergie renouvelable,"
- 2ème partie* "tout en s'attachant parallèlement à éliminer progressivement les subventions et les exonérations de taxes et de redevances accordées aux combustibles fossiles;"

Verts/ALE:

amendement 36

- 1ère partie* "souligne qu'il importe de décarboner la production d'hydrogène d'origine fossile en se concentrant sur les technologies les plus propres au regard de la durabilité et des émissions de gaz à effet de serre; recommande avec insistance à la Commission et aux États membres de commencer planifier cette transition avec soin, afin d'amorcer une diminution rapide et prévisible de la production d'hydrogène d'origine fossile et d'éviter de prolonger la durée de vie des installations de production utilisant des combustibles fossiles;"
- 2ème partie* "constate qu'un certain nombre de sites de production d'hydrogène d'origine fossile sont situés dans des territoires concernés par la transition juste et souligne que des mesures de soutien efficaces devraient être consacrées à la décarbonation de la production existante d'hydrogène d'origine fossile; demande instamment que les mesures visant à développer l'économie européenne de l'hydrogène ne conduisent pas à la fermeture de ces sites de production, mais à leur modernisation et à leur développement, ce qui bénéficiera aux régions en garantissant un vecteur d'énergie durable produit localement, en favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et en contribuant à la reconversion et au renforcement de l'employabilité de la main-d'œuvre locale;"

PPE, ECR:

considérant B

- 1ère partie* "considérant que la Commission a suggéré d'augmenter l'objectif de l'Union afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990"
- 2ème partie* "et que le Parlement a approuvé l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 60 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030;"

PPE, Verts/ALE:

§ 11

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "dans le cadre de la révision de la directive sur les sources d'énergie renouvelables", "comportant des critères de durabilité solides et transparents", "et pour susciter également des investissements dans une production supplémentaire suffisante d'électricité renouvelable;"

- 2ème partie* "dans le cadre de la révision de la directive sur les sources d'énergie renouvelables"
- 3ème partie* "comportant des critères de durabilité solides et transparents"
- 4ème partie* "et pour susciter également des investissements dans une production supplémentaire suffisante d'électricité renouvelable;"

The Left, Verts/ALE:

§ 18

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "tout en reconnaissant que l'hydrogène bas carbone est une technologie de transition à court et moyen termes;" à l'exclusion des termes: "et moyen"; "hydrogène bas" (troisième occurrence), "avant que l'hydrogène renouvelable puisse jouer ce rôle seul" et "et économiques"
- 2ème partie* "tout en reconnaissant que l'hydrogène bas carbone est une technologie de transition à court et moyen termes;" à l'exclusion des termes: "et moyen"
- 3ème partie* "et moyen"
- 4ème partie* "hydrogène bas" (troisième occurrence), "avant que l'hydrogène renouvelable puisse jouer ce rôle seul" et "et économiques"

§ 40

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "ou à faible intensité de carbone"
- 2ème partie* ces termes

§ 44

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "une fois que ceux-ci seront pleinement disponibles, envisager" et "les véhicules utilitaires lourds ainsi que"
- 2ème partie* "une fois que ceux-ci seront pleinement disponibles, envisager"
- 3ème partie* "les véhicules utilitaires lourds ainsi que "

26. La protection des droits de l'homme et la politique migratoire extérieure de l'UE

Rapport: Tineke Strik (A9-0060/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution de remplacement	6	ID	AN	-	86, 593, 8
Proposition de résolution de remplacement	7	ECR	AN	-	110, 522, 55
§ 13	2	députés	AN	-	322, 347, 18
§ 15	3	députés	AN	+	344, 336, 7
§ 20	4	députés	AN	-	285, 346, 56
§ 25	§	texte original	div		
			1/AN	+	682, 0, 5
			2/AN	+	401, 249, 37
			3/AN	+	541, 42, 104
§ 27	5	députés	AN	-	303, 356, 28
§ 28	§	texte original	div		
			1/AN	+	510, 163, 11
			2/AN	+	344, 321, 19
			3/AN	+	503, 164, 17
			4/AN	+	503, 171, 9
Après le visa 40	1	députés	AN	+	295, 286, 106
Considérant E	§	texte original	div		
			1/AN	+	534, 100, 53
			2/AN	+	363, 308, 16

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution (commission AFET) (ensemble du texte)			AN	+	358, 309, 26

Demandes de votes par division

députés:

considérant E

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "y compris aux frontières extérieures de l'Union"

2ème partie ces termes

§ 25

1ère partie "invite la Commission à fournir régulièrement et publiquement au Parlement, et notamment au groupe de travail sur les instruments de financement extérieur de la commission des affaires étrangères, des informations sur le financement des programmes de coopération en matière de migration dans les pays tiers et sur leur incidence sur les droits de l'homme, et sur la façon dont ce financement a été utilisé par les pays partenaires"

2ème partie "déploie que le Parlement ne participe pas au contrôle des fonds d'urgence, y compris des fonds fiduciaires de l'Union"

3ème partie "demande que le Parlement reçoive un rôle plus important dans le suivi de l'incidence de l'utilisation des contributions financières de l'Union sur les droits de l'homme dans les pays tiers concernés"

§ 28

1ère partie "rappelle que l'Union et ses États membres se sont engagés, dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés, à partager la responsabilité de la protection efficace et complète des réfugiés et à alléger la pression qui pèse sur les pays d'accueil; souligne à cet égard que l'Union et ses États membres devraient accroître leurs engagements en matière de réinstallation"

2ème partie "en veillant à ce que la réinstallation ne soit pas subordonnée à la coopération du pays de transit en matière de réadmission ou de contrôle des frontières"

3ème partie "et renforcer les voies d'entrée sûres et légales et empêcher les retours forcés de réfugiés en provenance des pays d'accueil; invite l'Union et ses États membres à contribuer à un financement plus structurel et substantiel des communautés et des pays qui accueillent le plus de réfugiés"

4ème partie "rappelle l'importance de mettre pleinement en œuvre les 23 objectifs du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières; estime que le Parlement doit assurer un contrôle approprié de la mise en œuvre des deux pactes par l'Union"

Divers

Isabel Wiseler-Lima (groupe PPE) a retiré son soutien aux amendements 1, 2, 3 et 5.

Tom Vandenkendelaere (groupe PPE) a retiré son soutien aux amendements 1, 2, 3, 4 et 5.

27. Rapports 2019-2020 sur la Turquie

Rapport: Nacho Sánchez Amor (A9-0153/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 2	8	ID	AN	-	115, 562, 10
§ 6	§	texte original	div		
			1/AN	+	520, 72, 97
			2/AN	+	485, 89, 115
§ 7	§	texte original	AN	+	557, 101, 31
§ 9	9	ID	AN	-	98, 561, 28
§ 21	4	S&D	AN	+	597, 53, 39
Après le § 21	1	Renew	AN	+	429, 168, 89
§ 30	10	ID	AN	-	325, 345, 15
§ 45	2	Renew	div		
			1/AN	-	299, 351, 37
			2/AN	+	598, 53, 35
Après le § 60	3	Renew	AN	+	453, 193, 38
§ 62	§	texte original	div		
			1/AN	+	518, 153, 17
			2/AN	+	673, 9, 7
			3/AN	+	515, 136, 38
			4/AN	+	602, 50, 37

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 63	§	texte original	AN	+	511, 149, 28
§ 64	§	texte original	AN	+	542, 88, 59
Après le § 66	6	PPE	AN	+	438, 123, 128
§ 69	5	S&D	AN	+	642, 15, 32
	§	texte original	AN	↓	
Après le considérant A	7	ID	AN	-	118, 558, 11
Considérant D	§	texte original	div		
			1/AN	+	594, 23, 72
			2/AN	-	223, 397, 69
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	480, 64, 150

Demandes de vote séparé

The Left: §§ 7, 64, 69

Renew: § 63

ID: § 62

Demandes de votes par division

The Left:

considérant D

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "considérant que, dans son précédent rapport annuel, le Parlement a souligné ses préoccupations quant à l'évolution de la situation en Turquie et au grave retour en arrière, et a demandé à la Turquie de s'abstenir de toute action qui violerait la souveraineté et les droits souverains des États membres de l'Union, ainsi que de toute provocation qui compromettrait la perspective d'un dialogue constructif et sincère, et a invité la Commission et les États membres à suspendre officiellement les négociations d'adhésion avec la Turquie conformément au cadre de négociation; que le Parlement reste attaché au dialogue démocratique et politique avec la Turquie; que le Parlement a demandé à plusieurs reprises l'ouverture du chapitre 23 sur les droits judiciaires et fondamentaux et du chapitre 24 sur la justice, la liberté et la sécurité, alors que le gouvernement turc s'était engagé à mener d'amples réformes; qu'il est profondément regrettable que les instruments d'adhésion n'aient pu être pleinement utilisés en raison du blocage persistant du Conseil;"

2ème partie ces termes

§ 62

1ère partie "souligne qu'une modernisation de l'union douanière serait bénéfique pour les deux parties et maintiendrait l'ancrage économique et normatif de la Turquie à l'Union, tout en offrant une nouvelle possibilité de coopération et de dialogue positif, en fournissant un meilleur cadre réglementaire pour les investissements de l'Union en Turquie, y compris un mécanisme de règlement des différends, et en servant de catalyseur pour la création d'un plus grand nombre d'emplois tant dans l'Union qu'en Turquie et pour les projets de coopération européenne liés au pacte vert pour l'Europe;"

2ème partie "souligne que, dans les circonstances actuelles, notamment la liste croissante des écarts de la Turquie par rapport à ses obligations actuelles, le fait que l'Union et la Turquie sont actuellement en conflit devant l'Organisation mondiale du commerce ou les appels inacceptables au boycott des États membres de l'Union, il semble qu'une modernisation de l'union douanière soit particulièrement difficile;"

3ème partie "estime toutefois qu'il convient de laisser une porte ouverte pour faciliter les efforts constructifs et la reprise du dialogue sur toutes les questions en suspens et explorer les conditions d'une modernisation de l'union douanière;"

4ème partie "rappelle que cette modernisation devrait reposer sur des conditions strictes en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales, comme le prévoient les critères de Copenhague relatifs aux relations de bon voisinage avec l'Union et tous ses États membres et sur sa mise en œuvre non discriminatoire; rappelle, en ce sens, que l'union douanière actuelle ne réalisera pas son plein potentiel tant que la Turquie ne mettra pas pleinement en œuvre le protocole additionnel visant à étendre l'accord d'Ankara à tous les États membres, sans réserve et de manière non discriminatoire à l'égard de tous les États membres, et tant que tous les différends commerciaux existants ne seront pas résolus;"

Renew:

§ 6

- 1ère partie* "déploie que, depuis le dernier rapport du Parlement, la situation, loin de s'améliorer, se soit encore détériorée en ce qui concerne les politiques nationale, institutionnelle et étrangère; insiste donc fortement pour que la Commission recommande, conformément au cadre de négociation d'octobre 2005, et si la tendance négative actuelle n'est pas inversée de manière urgente et cohérente, la suspension formelle des négociations d'adhésion avec la Turquie, afin que les deux parties puissent réexaminer, de manière réaliste et dans le cadre d'un dialogue structuré et global à haut niveau, la pertinence du cadre actuel et sa capacité à fonctionner ou, si nécessaire, explorer de nouveaux modèles possibles pour les relations futures;"
- 2ème partie* "estime qu'en tout état de cause, les négociations doivent être menées de bonne foi et ne doivent pas échouer ou être renversées pour des motifs purement culturels ou religieux;"

S&D:

amendement 2

- 1ère partie* "déploie le récent incident du «sofagate» à Ankara, qui a suscité de sérieux doutes quant au respect des dirigeants turcs actuels pour l'Union européenne, mais aussi pour les femmes et pour l'égalité des sexes;"
- 2ème partie* "demande que toute nouvelle relation avec la Turquie soit fondée sur des valeurs démocratiques fondamentales, y compris le respect des droits des femmes;"

28. Rapports 2019-2020 sur le Monténégro

Rapport: Tonino Picula (A9-0131/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 3	6	S&D, PPE	AN	+	565, 39, 86
§ 9	7	S&D, PPE	AN	+	657, 2, 32
§ 16	8	S&D, PPE	AN	+	633, 30, 28
§ 21	§	texte original	div		
			1/AN	+	578, 50, 62
			2/AN	+	583, 2, 105

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 22	10	S&D, PPE	AN	+	648, 4, 39
Après le § 22	1	Verts/ALE	AN	+	418, 264, 7
§ 31	11	S&D, PPE	AN	+	625, 28, 38
	2	Verts/ALE	AN	↓	
§ 34	3	Verts/ALE	AN	+	408, 226, 57
	12	S&D, PPE	AN	+	543, 87, 61
§ 38	13	S&D, PPE	AN	+	547, 54, 89
§ 39	14	S&D, PPE	AN	+	636, 21, 34
§ 40	§	texte original	div		
			1/AN	+	654, 32, 4
			2/AN	+	549, 63, 77
§ 41	§	texte original	div		
			1/AN	+	629, 11, 49
			2/AN	+	582, 41, 66
§ 43	§	texte original	div		
			1/AN	+	538, 98, 52
			2/AN	+	525, 105, 58
			3/AN	+	586, 27, 75

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 45	§	texte original	AN	+	565, 37, 88
§ 47	15	S&D, PPE	AN	+	649, 24, 18
Après le § 47	4	Verts/ALE	AN	+	622, 19, 43
§ 49	16	S&D, PPE	AN	+	651, 5, 30
§ 57	§	texte original	AN	+	636, 44, 10
§ 65	§	texte original	div		
			1/AN	+	658, 28, 4
			2/AN	+	560, 79, 51
§ 71	5	Verts/ALE	AN	+	509, 62, 118
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	595, 66, 34

Demandes de vote séparé

ECR: §§ 45, 57

Demandes de votes par division

ECR:

§ 21

1ère partie "exprime sa profonde préoccupation face à l'interprétation de la Constitution faite par le Conseil judiciaire, qui tolère la reconduction illégale de présidents de tribunaux pour plus de deux mandats;"

2ème partie "prend acte de la démission du président de la Cour suprême et des présidents des tribunaux de première instance de Bar, de Kotor et de Plav après la demande de démission des juges titulaires de plusieurs mandats, ce qui est conforme aux normes démocratiques et aux bonnes pratiques européennes;"

§ 40

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "garantir la mise en œuvre effective des normes établies par la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la convention d'Istanbul), d'augmenter le nombre d'agents de police et de juges correctement formés et sensibilisés aux questions de genre, pour ces crimes fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites en bonne et due forme, ainsi que de "

2ème partie ces termes

§ 41

1ère partie "s'inquiète des résultats limités obtenus dans le cadre des politiques et projets mis en œuvre pour encourager la participation des femmes au marché du travail, à l'élaboration des politiques et à la vie politique, ainsi que pour lutter contre les vulnérabilités dans les politiques de l'emploi et les politiques sociales; regrette à cet égard la diminution du nombre de députées et le déséquilibre entre hommes et femmes dans la représentation politique, dans le contexte des élections et au sein du nouveau parlement et du gouvernement;"

2ème partie "plaide pour l'adoption des mesures juridiques et politiques nécessaires pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique;"

§ 65

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "femmes, les familles monoparentales et les groupes vulnérables, tels que les Roms, les Égyptiens, les personnes LGBTI, les personnes handicapées et d'autres"

2ème partie ces termes

PPE, ECR:

§ 43

1ère partie "se félicite des progrès réalisés en matière de protection des droits des personnes LGBTI ainsi que du fait que le Monténégro est le premier pays de la région à adopter une loi sur les partenariats entre personnes de même sexe; demande aux autorités de garantir toutes les conditions requises pour que cette loi soit dûment mise en œuvre; souligne que la situation des personnes transgenres et des personnes non binaires doit être améliorée; se félicite du déroulement pacifique de la marche des fiertés en 2019;" à l'exclusion des termes: "ainsi que du fait que le Monténégro est le premier pays de la région à adopter une loi sur les partenariats entre personnes de même sexe"

2ème partie "ainsi que du fait que le Monténégro est le premier pays de la région à adopter une loi sur les partenariats entre personnes de même sexe"

3ème partie invite les autorités monténégrines à continuer d'améliorer le climat de solidarité et de tolérance dans la société et de recueillir des données ventilées concernant les discours et les crimes de haine fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre;

Divers

L'amendement 9 a été retiré.

29. Les effets du changement climatique sur les droits de l'homme et le rôle des défenseurs de l'environnement en la matière

Rapport: María Soraya Rodríguez Ramos (A9-0039/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 5	2	députés	AN	-	264, 358, 65
§ 8	3	députés	AN	-	287, 353, 47
§ 9	§	texte original	div		
			1/AN	+	583, 22, 82
			2/AN	+	359, 272, 56
§ 10	§	texte original	div		
			1/AN	+	585, 53, 49
			2/AN	+	373, 275, 38
§ 11	§	texte original	div		
			1/AN	+	592, 84, 11
			2/AN	+	344, 316, 26
			3/AN	+	538, 140, 9
§ 13	§	texte original	div		
			1/AN	+	477, 147, 60
			2/AN	+	360, 282, 43
§ 15	4	députés	AN	-	258, 365, 64
§ 28	§	texte original	div		
			1/AN	+	628, 9, 50
			2/AN	+	457, 178, 52
			3/AN	+	616, 10, 61
			4/AN	+	446, 171, 70
			5/AN	+	570, 34, 83

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 34	§	texte original	div		
			1/AN	+	607, 43, 37
			2/AN	+	461, 168, 58
§ 36	§	texte original	div		
			1/AN	+	590, 31, 64
			2/AN	+	406, 222, 57
§ 40	§	texte original	AN	+	370, 254, 63
§ 43	§	texte original	div		
			1/AN	+	602, 9, 76
			2/AN	+	422, 188, 77
§ 51	§	texte original	AN	+	368, 304, 15
§ 60	5	députés	AN	-	309, 345, 33
§ 63	6	députés	AN	-	258, 345, 84
Considérant I	§	texte original	div		
			1/AN	+	609, 51, 27
			2/AN	+	399, 234, 54
Considérant L	1	députés	AN	-	258, 360, 69
Considérant AA	§	texte original	div		
			1/AN	+	641, 2, 44
			2/AN	+	472, 172, 43
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	518, 97, 77

Demandes de vote séparé
députés: §§ 40, 51

Demandes de votes par division

députés:

considérant I

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "le droit à un environnement sain"

2ème partie ces termes

considérant AA

1ère partie "considérant que le rapport 2020 de Global Witness révèle que 212 militants pour l'environnement et le droit à la terre ont été tués en 2019, ce qui constitue une augmentation de 30 % par rapport à 2018; qu'environ 40 % des victimes étaient des personnes autochtones et des propriétaires fonciers traditionnels"

2ème partie "et que plus des deux tiers de ces meurtres ont eu lieu en Amérique latine;"

§ 9

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion du terme: "fondamental"

2ème partie ce terme

§ 10

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "qui est un droit de l'homme"

2ème partie ces termes

§ 11

1ère partie "encourage l'Union et ses États membres à prendre une initiative audacieuse en offrant un soutien actif au représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme dans la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes environnementaux au niveau mondial"

2ème partie "et à ouvrir la voie, au sein de la Cour pénale internationale (CPI), à de nouvelles négociations entre les parties en vue de faire reconnaître l'«écocide» comme crime international en vertu du Statut de Rome;"

3ème partie "appelle la Commission et le vice-président de la Commission / haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à mettre en place un programme visant à renforcer les capacités des juridictions nationales des États membres dans ces domaines;"

§ 13

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "et la justice climatique"

2ème partie ces termes

§ 28

- 1ère partie* "rappelle que, si des agressions et des menaces se produisent partout dans le monde, la rapporteure spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme signale que"
- 2ème partie* "la situation est particulièrement dramatique en Amérique latine et en Asie, où"
- 3ème partie* "certains investisseurs internationaux, entreprises et gouvernements locaux ignorent les préoccupations légitimes des populations; note que, dans de nombreux cas, les conflits et les violations surviennent dans un contexte d'inégalités économiques et d'exclusion sociale; dénonce la persécution judiciaire et la criminalisation des défenseurs de l'environnement en Amazonie, où les attaques, les meurtres et la persécution des défenseurs de l'environnement sont en augmentation;"
- 4ème partie* "dénonce l'accroissement du nombre d'attaques contre les défenseurs de l'environnement et leur persécution au Honduras ainsi que l'assassinat récent de défenseurs de l'environnement à Guapinol; relève que l'on a enregistré 578 meurtres de défenseurs de l'environnement, des terres et des droits des peuples autochtones ces trois dernières années; met l'accent sur le fait que les Philippines sont invariablement en tête des pays où il est le plus dangereux d'être un défenseur des droits environnementaux; "
- 5ème partie* "demande de nouveau à la Commission, compte tenu de la gravité des violations des droits de l'homme dans le pays et en l'absence de toute amélioration substantielle ou volonté de coopération de la part des autorités philippines, d'engager la procédure qui pourrait conduire à une suppression temporaire des préférences au titre du système de préférences généralisées plus (SPG+);"

§ 34

- 1ère partie* ensemble du texte à l'exclusion des termes: "est un aspect de la liberté d'expression et d'information"
- 2ème partie* ces termes

§ 36

- 1ère partie* "invite la Commission à accorder une attention particulière aux besoins de protection différenciés des défenseuses des droits de l'homme, en reconnaissant leur rôle en tant que puissantes actrices du changement, notamment en ce qui concerne l'action climatique; souligne, à cet égard, qu'il convient d'appuyer le renforcement des capacités et le rôle des femmes en tant qu'éducatrices et instigatrices du changement et de garantir un financement adéquat à ces organisations; rappelle la fréquence à laquelle les femmes dirigeant des communautés ou défenseuses de l'environnement sont victimes de répression, voire de meurtres, comme l'ont été les courageuses militantes nominées pour le prix Sakharov du Parlement européen pour la liberté de l'esprit,"
- 2ème partie* "Marielle Franco (Brésil, assassinée en 2018) et Berta Cáceres (Honduras, assassinée en 2016);"

§ 43

- 1ère partie* "rappelle que, conformément à la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, les États doivent protéger les défenseurs de la biodiversité au même titre que les défenseurs des droits de l'homme; exprime sa satisfaction quant à l'élaboration de traités internationaux tels que l'accord d'Escazú,"
- 2ème partie* "qui constitue un instrument essentiel pour l'Amérique latine et les Caraïbes, région qui a enregistré le plus grand nombre de meurtres de défenseurs des droits environnementaux;"

30. Centre européen de compétences en matière de cybersécurité *II**

Recommandation pour la deuxième lecture: Rasmus Andresen (A9-0166/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Approbation sans vote			

31. Programme «Fiscalis» aux fins de la coopération dans le domaine fiscal 2021-2027 *II**

Recommandation pour la deuxième lecture: Sven Giegold (A9-0167/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Approbation sans vote			

32. Inverser les tendances démographiques dans les régions de l'Union en utilisant les instruments de la politique de cohésion

Rapport: Daniel Buda (A9-0061/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution (ensemble du texte)	AN	+	633, 16, 45

33. Incidence de la réglementation de l'Union sur la libre circulation des travailleurs et des services: la mobilité de la main-d'œuvre au sein de l'Union, un instrument pour faire coïncider besoins du marché du travail et compétences

Rapport: Radan Kanev (A9-0066/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution de remplacement	1	ID	AN	-	83, 598, 13
§ 16	§	texte original	div		
			1/AN	+	628, 50, 18
			2/AN	+	401, 196, 99
§ 27	§	texte original	div		
			1/AN	+	554, 99, 43
			2/AN	+	615, 24, 56
§ 41	§	texte original	div		
			1/AN	+	539, 83, 73
			2/AN	+	353, 328, 15
Considérant D	§	texte original	div		
			1/AN	+	550, 72, 74
			2/AN	+	423, 157, 114
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	516, 79, 99

Demandes de votes par division

députés:

§ 16

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "demande à la Commission d'élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clairs aux fins du Semestre européen et de la publication des recommandations par pays, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre et du respect de la réglementation relative à la libre circulation des travailleurs;"

2ème partie ces termes

§ 27

1ère partie "invite la Commission à présenter dès que possible un nouveau cadre stratégique en matière de santé et de sécurité au travail pour l'après-2020 et à s'engager à éliminer les décès liés au travail d'ici 2030; demande instamment à la Commission de présenter une proposition de directive sur le stress lié au travail et les troubles musculo-squelettiques, une proposition de directive sur le bien-être mental sur le lieu de travail ainsi qu'une stratégie de l'Union en matière de santé mentale, afin d'assurer la protection de tous les travailleurs sur leur lieu de travail;"

2ème partie "demande en outre à la Commission de présenter une version révisée plus ambitieuse de la directive concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, et d'y inclure des valeurs limites pour au moins 50 substances; préconise également d'y inclure d'autres substances ayant des effets nuisibles sur le système reproducteur;"

§ 41

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion du terme: "législatif"

2ème partie ce terme

considérant D

1ère partie "considérant que la libre circulation des travailleurs et des services devrait être conforme aux principes inscrits dans le socle européen des droits sociaux;"

2ème partie "que l'engagement de l'Union en faveur du programme des Nations unies à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, du pacte vert pour l'Europe et de la stratégie européenne d'égalité entre les hommes et les femmes, y compris la protection et la promotion de salaires équitables, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de conditions de travail et d'emploi décentes, doit être intégré dans toutes les politiques du marché intérieur, compte dûment tenu des considérations sociales et environnementales;"

34. Progresser plus vite et lutter contre les inégalités afin que le SIDA cesse d'être une menace pour la santé publique d'ici à 2030

Proposition de résolution: B9-0263/2021

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution B9-0263/2021 (commission DEVE)					
§ 7	§	texte original	div		
			1/AN	+	580, 24, 91
			2/AN	+	516, 94, 62
			3/AN	+	652, 25, 19
			4/AN	+	527, 68, 79
			5/AN	+	560, 22, 92
§ 8	§	texte original	div		
			1/AN	+	668, 13, 14
			2/AN	+	504, 85, 106
			3/AN	+	668, 14, 12
§ 9	§	texte original	div		
			1/AN	+	629, 25, 42
			2/AN	+	591, 58, 25
			3/AN	+	533, 98, 62
			4/AN	+	650, 27, 19
			5/AN	+	581, 26, 89
			6/AN	+	515, 95, 61
			7/AN	+	617, 16, 63
			8/AN	+	541, 68, 87
			9/AN	+	655, 16, 25

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 14	2	The Left	AN	+	293, 284, 119
§ 17	§	texte original	div		
			1/AN	+	672, 15, 9
			2/AN	+	530, 102, 42
§ 21	§	texte original	div		
			1/AN	+	623, 14, 59
			2/AN	+	585, 5, 106
			3/AN	+	644, 29, 22
§ 22	1	PPE	AN	-	312, 349, 35
Considérant G	§	texte original	div		
			1/AN	+	624, 57, 15
			2/AN	+	524, 107, 65
Considérant J	§	texte original	div		
			1/AN	+	629, 39, 27
			2/AN	+	499, 112, 84
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	468, 63, 162

Demandes de vote séparé
ECR: § 7

Demandes de votes par division
PPE:
§ 7

- 1ère partie* "demande que le Service européen pour l'action extérieure, la Commission et les États membres, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et du troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes, s'attaquent aux violations des droits de l'homme et aux inégalités entre les hommes et les femmes, qui sont des moteurs du VIH/sida, en luttant en priorité contre la stigmatisation et la discrimination, contre la violence sexuelle et de genre, contre la criminalisation des relations homosexuelles ainsi que contre d'autres lois et politiques répressives et discriminatoires, et ce afin de contribuer à l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et génésiques" l'exclusion des termes: "et aux droits"
- 2ème partie* "et aux droits"
- 3ème partie* "à une éducation de qualité"
- 4ème partie* "et notamment" et "complète"
- 5ème partie* "une éducation sexuelle" et "à un accès équitable et abordable aux soins de santé, à un accès au marché du travail et à la participation des communautés concernées à toutes les sphères de la vie publique;"

§ 8

- 1ère partie* "invite la Commission et les États membres à collaborer avec les pays partenaires"
- 2ème partie* "pour instaurer une éducation sexuelle complète obligatoire dans leurs programmes nationaux d'éducation afin de"
- 3ème partie* "prévenir la propagation du sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles, en particulier dans les pays où les taux d'infection sont les plus élevés;"

§ 21

- 1ère partie* "engage la Commission et les États membres à promouvoir des investissements dans la collecte de données en temps réel et dans une solide réserve de diagnostics, soins thérapeutiques et candidats vaccins abordables et accessibles, tenant compte de la dimension de genre, pour le VIH et d'autres maladies infectieuses liées à la pauvreté et négligées, et à renforcer les capacités régionales et interrégionales ainsi que la coopération dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation; prie instamment l'Union d'apporter un soutien particulier aux pays en développement, surtout"
- 2ème partie* "aux pays les moins avancés, dans la mise en œuvre effective des flexibilités prévues dans l'accord sur les ADPIC pour la protection de la santé publique, notamment en ce qui concerne les licences obligatoires et les importations parallèles, et"

3ème partie "d'optimiser le recours aux mécanismes de licences volontaires et de partage technologique pour atteindre les objectifs de santé publique en insistant pour que les entreprises pharmaceutiques multinationales intègrent les pays en développement à revenu intermédiaire dans ces mécanismes et proposent dans ces pays des traitements abordables contre le VIH; préconise, de manière plus générale, de dissocier le financement de la recherche et développement du prix des médicaments, par exemple en recourant aux communautés de brevets, à la recherche ouverte, aux subventions et aux bourses, afin de garantir à long terme un prix raisonnable, la disponibilité et l'accessibilité des traitements pour tous ceux qui en ont besoin;"

considérant G

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "et aux services"

2ème partie ces termes

considérant J

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "complète obligatoire"

2ème partie ces termes

ECR, PPE:

§ 9

1ère partie "rappelle que la santé est une condition nécessaire au développement humain; engage la Commission à faire de la santé une priorité de la stratégie UE-Afrique, ce qui suppose de mobiliser des fonds publics supplémentaires pour garantir une couverture sanitaire universelle, y compris en ce qui concerne"

2ème partie "la santé et les droits sexuels et génésiques" à l'exclusion des termes: "et les droits"

3ème partie ces termes

4ème partie "le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que de mettre l'accent sur la recherche et le développement dans le domaine de la santé au niveau mondial, de renforcer la coopération entre l'Union et l'Afrique en matière de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé, et de stimuler conjointement les capacités européennes et africaines de production de produits et d'équipements médicaux ainsi que de médicaments; souligne que l'aide au développement devrait principalement viser à assurer une couverture transversale du système de soins de santé universel dans une perspective globale et fondée sur les droits, ce qui implique de tenir pleinement compte de la multidimensionnalité de la santé"

5ème partie "(en lien étroit avec le genre, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'éducation et la pauvreté), dans la droite ligne du concept «Une seule santé»; demande en particulier d'encourager les investissements dans les droits intégrés liés au VIH ainsi que dans la santé et les droits sexuels et génésiques," à l'exclusion des termes: "et les droits"

6ème partie ces termes

7ème partie "en mettant l'accent sur les femmes et les filles, les travailleurs du sexe,"

8ème partie "les personnes transgenres"

9ème partie "les personnes prenant des drogues par injection, les détenus et les autres groupes vulnérables;"

§ 17

1ère partie "invite la Commission à collaborer avec les États membres et les partenaires afin de soutenir les services répondant aux besoins des populations clés et des autres populations prioritaires confrontées à des difficultés uniques en matière d'accès aux services liés au VIH,"

2ème partie "notamment en fournissant aux jeunes des services de santé sexuelle et génésique adaptés à ce public;"

35. Prisonniers de guerre à la suite du dernier conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Propositions de résolutions: B9-0277/2021, B9-0278/2021, B9-0279/2021, B9-0280/2021, B9-0281/2021, B9-0288/2021

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution commune RC-B9-0277/2021 (PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, The Left, députés)					
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	607, 27, 54
Propositions de résolution des groupes politiques					
B9-0277/2021		The Left	AN	↓	
B9-0278/2021		Verts/ALE	AN	↓	
B9-0279/2021		S&D	AN	↓	
B9-0280/2021		ECR	AN	↓	
B9-0281/2021		Renew	AN	↓	
B9-0288/2021		PPE	AN	↓	

Divers

François-Xavier Bellamy et Ivan Štefanec (groupe PPE) ont également soutenu la proposition de résolution B9-0288/2021 et la proposition de résolution commune RC-B9-0277/2021.

Charlie Weimers (groupe ECR) a également soutenu la proposition de résolution B9-0280/2021.

36. La situation en Haïti

Propositions de résolutions: B9-0282/2021, B9-0283/2021, B9-0284/2021, B9-0285/2021, B9-0286/2021, B9-0287/2021

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution commune RC-B9-0282/2021 (PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left, députés)					
§ 16	§	texte original	AN	+	538, 99, 56
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	639, 23, 31
Propositions de résolution des groupes politiques					
B9-0282/2021		The Left	AN	↓	
B9-0283/2021		Verts/ALE	AN	↓	
B9-0284/2021		S&D	AN	↓	
B9-0285/2021		Renew	AN	↓	
B9-0286/2021		ECR	AN	↓	
B9-0287/2021		PPE	AN	↓	

Demandes de vote séparé

The Left: § 16

Divers

Ivan Štefanec (groupe PPE) a également soutenu la proposition de résolution B9-0287/2021 et la proposition de résolution commune RC-B9-0282/2021.

37. La situation au Tchad

Propositions de résolutions: B9-0289/2021, B9-0290/2021, B9-0291/2021, B9-0292/2021, B9-0293/2021, B9-0294/2021, B9-0295/2021

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution commune RC-B9-0290/2021 (PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, députés)					
§ 1	8	ID	AN	-	81, 591, 17
§ 2	1	The Left	AN	-	127, 547, 19
	9	ID	AN	-	105, 532, 53

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 6	2	The Left	AN	-	61, 627, 5
§ 8	3	The Left	AN	-	119, 557, 17
§ 9	4	The Left	AN	-	124, 543, 26
Après le § 9	5	The Left	AN	-	118, 550, 25
§ 10	10	ID	AN	-	92, 550, 49
Après le § 11	11	ID	AN	-	302, 366, 10
§ 12	7	PPE	AN	+	423, 260, 10
§ 14	6	The Left	AN	-	164, 489, 40
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	635, 27, 31
Propositions de résolution des groupes politiques					
B9-0289/2021		The Left	AN	↓	
B9-0290/2021		Verts/ALE	AN	↓	
B9-0291/2021		ID	AN	↓	
B9-0292/2021		S&D	AN	↓	
B9-0293/2021		Renew	AN	↓	
B9-0294/2021		ECR	AN	↓	
B9-0295/2021		PPE	AN	↓	

Divers

Ivan Štefanec (groupe PPE) a également soutenu la proposition de résolution B9-0295/2021 et la proposition de résolution commune RC-B9-0290/2021.

György Hölvényi (groupe PPE) a également soutenu la proposition de résolution commune RC-B9-0290/2021.

38. Environnement: le règlement d'Aarhus ***I

Rapport: Christian Doleschal (A9-0152/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Amendements de la commission compétente - vote en bloc	1-4 6-9 11-22 25-26 28-30 32-35	commission	AN	+	554, 105, 34
Amendements de la commission compétente - vote séparé	24	commission	div		
			1/AN	+	552, 126, 14
			2/AN	+	505, 174, 13
Amendements au règlement (CE) n° 1367/2006					
Article 2, § 1, point g	23	commission	AN	+	567, 92, 33
	40	ECR	AN	↓	
Article 4, § 2, après le point a	46	Verts/ALE	AN	-	145, 521, 27
Article 4, § 2, point b	45	Verts/ALE	AN	-	160, 503, 30
Article 10, § 1, alinéa 2	38S	ID	AN	-	130, 557, 4
	27	commission	AN	+	551, 132, 10
Article 10, § 2	42	ECR	AN	-	153, 536, 4
Article 11, § 1	39	ID	AN	-	143, 545, 3
Après l'article 11	41	ECR	AN	-	154, 536, 3
	31	commission	AN	+	628, 61, 4

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Amendements aux considérants					
Après le considérant 4	43	Verts/ALE	AN	-	138, 509, 46
	5	commission	AN	+	561, 127, 5
Considérant 8	365	ID	AN	-	130, 557, 4
Considérant 10	37	ID	AN	-	131, 552, 8
	10	commission	AN	+	633, 50, 10
Après le considérant 12	47	Verts/ALE	AN	-	152, 485, 56
Proposition de la Commission			AN	+	553, 62, 78

Demandes de votes par division

ECR:

amendement 24

1ère partie L'article 2, paragraphe 2, est modifié comme suit: «2. Les actes et omissions administratifs n'incluent pas les mesures prises ou les omissions, par une institution ou un organe communautaire en sa qualité d'organisme de contrôle administratif au titre: a) des articles 81 et 82 du traité [articles 101 et 102 du traité FUE] (y compris les règles relatives aux concentrations); b) des articles 226 et 228 du traité [articles 258 et 260 du traité FUE] (procédure en manquement) c) de l'article 195 du traité [article 228 du traité FUE] (procédure relative au médiateur); d) de l'article 280 du traité [article 325 du traité FUE] (procédure relative à l'OLAF). d bis) des articles 86 et 87 [articles 106 et 107 du traité FUE] (règles en matière de concurrence)"

2ème partie "jusqu'à... [18 mois après l'adoption du présent règlement].d ter) Au plus tard le..., [18 mois après la date d'adoption du présent règlement], la Commission adopte des lignes directrices permettant de mieux évaluer la compatibilité des aides d'État avec les dispositions pertinentes du droit de l'Union relatives à l'environnement, y compris en ce qui concerne les informations que les États membres doivent soumettre lorsqu'ils informent la Commission de ces aides. »"

Divers

L'amendement 44 a été annulé.

39. Contre-sanctions chinoises à l'encontre d'entités européennes, de députés au Parlement européen et de parlementaires nationaux d'États membres

Propositions de résolution: B9-0269/2021, B9-0270/2021, B9-0271/2021, B9-0273/2021, B9-0274/2021, B9-0275/2021

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution commune RC-B9-0269/2021 (PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, députés)					
Avant le § 1	4	The Left	AN	-	65, 612, 13
§ 1	15	The Left	AN	-	31, 621, 37
Après le § 1	5	The Left	AN	-	27, 613, 50
	6	The Left	AN	-	27, 632, 31
	7	The Left	AN	-	26, 625, 39
	8	The Left	AN	-	69, 608, 13
Après le § 2	9	The Left	AN	-	42, 635, 13
	16	The Left	AN	-	32, 628, 30
	17	The Left	AN	-	34, 612, 44
Après le § 4	18	The Left	AN	-	69, 606, 15
§ 11	19	The Left	AN	-	35, 621, 34
Après le § 11	10	The Left	AN	-	107, 494, 89
§ 12	20	The Left	AN	-	37, 626, 27
§ 16	215	The Left	AN	-	80, 606, 4
§ 17	22	The Left	AN	-	34, 614, 42
Après le considérant B	1	The Left	AN	-	23, 623, 44
Après le considérant C	2	The Left	AN	-	15, 629, 45
	3	The Left	AN	-	27, 619, 44
Considérant G	11	The Left	AN	-	38, 608, 44

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Après le considérant G	12	The Left	AN	-	23, 644, 23
Considérant H	13	The Left	AN	-	24, 626, 40
	14	The Left	AN	-	33, 619, 38
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	599, 30, 58
Propositions de résolution des groupes politiques					
B9-0269/2021		S&D	AN	↓	
B9-0270/2021		The Left	AN	↓	
B9-0271/2021		Verts/ALE	AN	↓	
B9-0273/2021		Renew	AN	↓	
B9-0274/2021		ECR	AN	↓	
B9-0275/2021		PPE	AN	↓	

Divers

Marco Campomenosi, Anna Cinzia Bonfrisco, Susanna Ceccardi et Marco Zanni (groupe ID) ont également soutenu la proposition de résolution commune RC-B9-0269/2021.

40. Data Protection Commissioner contre Facebook Ireland Ltd et Maximillian Schrems («Schrems II») - Affaire C-311/18

Propositions de résolution: B9-0267/2021

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution B9-0267/2021 (commission LIBE)					
§ 4	1	PPE	AN	-	291, 383, 19
	§	texte original	div		
			1/AN	+	559, 24, 110

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
			2/AN	+	382, 299, 12
§ 19	§	texte original	div		
			1/AN	+	587, 52, 54
			2/AN	+	378, 270, 45
			3/AN	+	667, 1, 25
§ 20	§	texte original	AN	+	387, 293, 13
§ 30	§	texte original	AN	+	589, 45, 59
§ 31	§	texte original	div		
			1/AN	+	556, 36, 101
			2/AN	+	562, 45, 86
Considérant A	§	texte original	AN	+	624, 52, 17
Considérant E	§	texte original	AN	+	480, 183, 30
Considérant L	§	texte original	AN	+	600, 46, 47
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	541, 1, 151

Demandes de vote séparé

PPE: § 20

The Left: § 30; considérants A, E, L

Demandes de votes par division

PPE:

§ 4

1ère partie "regrette que le commissaire irlandais à la protection des données ait assigné Maximilian Schrems et Facebook en justice devant la Haute Cour irlandaise, alors qu'il aurait pu prendre une décision dans le cadre des pouvoirs que lui confèrent l'article 4 de la décision 2010/87/UE et l'article 58 du RGPD; rappelle toutefois que le commissaire irlandais à la protection des données a utilisé la voie légale d'accès qui autorise les autorités de protection des données à porter leurs doutes quant à la validité d'une décision d'exécution de la Commission à l'attention d'un juge national en vue de saisir la Cour d'un renvoi préjudiciel; se dit fortement préoccupé par le fait que le commissaire irlandais à la protection des données n'ait pas encore tranché sur plusieurs réclamations concernant des infractions au RGPD déposées le 25 mai 2018, date de l'entrée en vigueur du RGPD, pas plus que sur d'autres plaintes émanant de groupes de consommateurs et autres alors qu'il est l'autorité compétente au premier chef pour ces affaires; craint que le commissaire à la protection des données n'interprète les termes «sans tarder», à l'article 60, paragraphe 3, du RGPD, contrairement à l'intention du législateur, comme correspondant à plus de quelques mois; s'inquiète que les autorités de contrôle n'aient pas pris de mesures proactives au titre des articles 61 et 66 du RGPD pour obliger l'autorité irlandaise de protection des données à respecter ses obligations en vertu du RGPD;"

2ème partie "est tout aussi préoccupé par le nombre insuffisant d'experts en technologies travaillant pour l'autorité de protection des données et par l'utilisation de systèmes obsolètes; déplore les implications de la tentative infructueuse de l'autorité de protection des données de faire supporter à une partie défenderesse les coûts de la procédure judiciaire, ce qui aurait eu un effet dissuasif généralisé; demande à la Commission d'engager une procédure en manquement à l'encontre de l'Irlande pour absence de contrôle satisfaisant de l'application du RGPD;"

§ 19

1ère partie "regrette que, malgré les nombreux appels adressés à la Commission par le Parlement dans ses résolutions de 2016, de 2017 et de 2018 afin qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que le bouclier de protection des données respecte pleinement le RGPD et la charte de l'Union, la Commission n'ait pas agi conformément à l'article 45, paragraphe 5, du RGPD;"

2ème partie "déplore que la Commission ait ignoré la demande du Parlement l'invitant à suspendre le bouclier de protection des données jusqu'à ce que les autorités américaines respectent les dispositions de ce cadre, dans laquelle il insistait sur le risque de voir le bouclier de protection des données invalidé par la Cour;"

3ème partie "rappelle que les problèmes liés au fonctionnement du bouclier de protection des données ont été soulevés à plusieurs reprises par le groupe de travail «article 29» et le comité européen de la protection des données;"

The Left:
§ 31

- 1ère partie* "demande à la Commission de n'adopter aucune nouvelle décision constatant l'adéquation de la protection des données aux États-Unis, sauf si des réformes substantielles sont adoptées, en particulier dans le domaine de l'accès à des fins de sécurité nationale et de renseignement, ce qui peut advenir au moyen de réformes claires, juridiquement viables, applicables et non discriminatoires du droit et des pratiques des États-Unis en la matière; rappelle, à cet égard, l'importance de garanties solides dans le domaine de l'accès aux données à caractère personnel par les autorités publiques;"
- 2ème partie* "invite la Commission à concrétiser ses «ambitions géopolitiques» pour imposer aux États-Unis et dans d'autres pays tiers une protection des données essentiellement équivalente à celle de l'Union;"

41. Le droit du Parlement d'être informé au sujet de l'évaluation en cours des plans nationaux pour la reprise et la résilience

Proposition de résolution: B9-0276/2021

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution B9-0276/2021 (PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left)			
Proposition de résolution (ensemble du texte)	AN	+	602, 35, 56

Divers

Alexandra Geese (groupe Verts/ALE) a également soutenu la proposition de résolution B9-0276/2021.

42. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne: rapport intérimaire

Rapport intérimaire: Lukas Mandl (A9-0058/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 3	4	ECR	AN	-	152, 528, 14
§ 4, point iii	1 2S	The Left	AN	-	49, 635, 9
§ 4, point iii, après l'alinéa 2	5	ECR	AN	-	109, 560, 25
Considérant A	3	ECR	AN	-	149, 532, 13
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	529,145,17

43. Responsabilité des entreprises pour les dommages causés à l'environnement

Rapport: Antonius Manders (A9-0112/2021)

Objet	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution (ensemble du texte)	AN	+	536, 121, 36

44. De nouvelles voies pour une migration économique légale

Rapport: Sylvie Guillaume (A9-0143/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution de remplacement	1	ID	AN	-	141, 534, 15
Proposition de résolution (commission LIBE) (ensemble du texte)			AN	+	495, 163, 32

45. Avenir numérique de l'Europe: marché unique numérique et utilisation de l'IA pour les consommateurs européens

Rapport: Deirdre Clune (A9-0149/2021)

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 9	§	texte original	div		
			1/AN	+	674, 16, 4
			2/AN	+	546, 120, 28
§ 11	§	texte original	div		
			1/AN	+	676, 10, 8
			2/AN	+	544, 144, 6
§ 12	§	texte original	div		
			1/AN	+	667, 21, 6
			2/AN	+	381, 309, 4
§ 26	§	texte original	div		
			1/AN	+	677, 8, 9
			2/AN	+	512, 176, 6

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 35	§	texte original	div		
			1/AN	+	673, 14, 7
			2/AN	+	638, 50, 5
§ 39	2	The Left	AN	-	317, 367, 10
Après le § 52	3	The Left	AN	-	226, 409, 59
§ 54	§	texte original	div		
			1/AN	+	676, 7, 11
			2/AN	+	388, 276, 30
§ 62	4	The Left	AN	-	87, 559, 48
§ 70	§	texte original	div		
			1/AN	+	665, 19, 10
			2/AN	+	487, 118, 89
Après le visa 31	1	The Left	AN	-	283, 334, 77
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	571, 17, 105

Demandes de votes par division

Verts/ALE:

§ 9

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion du terme: "concurrentiel"

2ème partie ce terme

§ 11

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "le cas échéant," et "en fonction des différentes situations ou du contexte"

2ème partie ces termes

§ 70

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "également comporter un chapitre consacré à la sécurité des données et à la protection des données des utilisateurs et des consommateurs, afin de"

2ème partie ces termes

The Left:

§ 12

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "à éliminer tous les obstacles injustifiés existants et toutes les exigences administratives inutiles,"

2ème partie ces termes

§ 26

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "le cas échéant,"

2ème partie ces termes

§ 35

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "la sûreté, la sécurité," (première occurrence)

2ème partie ces termes

§ 54

1ère partie ensemble du texte à l'exclusion des termes: "(le cas échéant),"

2ème partie ces termes

Divers

Emmanuel Maurel (groupe The Left) a également soutenu l'amendement 3.

46. La protection appropriée des données à caractère personnel par le Royaume-Uni

Propositions de résolution: B9-0268/2021, B9-0272/2021

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Proposition de résolution B9-0268/2021 (PPE, ECR)					
Proposition de résolution (ensemble du texte)		PPE, ECR	AN	-	335, 350, 8
Proposition de résolution B9-0272/2021 (commission LIBE)					
§ 1	10	PPE	AN	-	334, 353, 7
§ 2	11	PPE	AN	-	322, 369, 3
Après le § 2	12	PPE	AN	-	338, 351, 5
§ 3	13	PPE	AN	-	339, 345, 10
§ 5	14	PPE	AN	-	335, 349, 10
	§	texte original	AN	+	355, 326, 13
§ 6	15	PPE	AN	-	327, 360, 7
	§	texte original	AN	+	363, 322, 9
§ 7	16	PPE	AN	-	326, 358, 10
§ 9	17	PPE	AN	+	330, 324, 40
§ 10	18	PPE	AN	-	332, 348, 14
§ 11	§	texte original	div		
			1/AN	+	541, 93, 60
			2/AN	+	353, 331, 10
			3/AN	+	603, 85, 6

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
§ 12	19	PPE	AN	-	300, 357, 37
§ 14	20	PPE	AN	+	337, 320, 37
§ 16	§	texte original	AN	+	365, 286, 43
§ 18	§	texte original	div		
			1/AN	+	584, 102, 8
			2/AN	+	355, 263, 76
			3/AN	+	679, 7, 8
§ 19	21	PPE	AN	-	338, 349, 7
	§	texte original	AN	+	355, 321, 18
§ 20	22	PPE	AN	-	321, 355, 18
	§	texte original	div		
			1/AN	+	535, 122, 37
2/AN	+	355, 295, 44			
§ 21	§	texte original	div		
			1/AN	+	586, 72, 36
			2/AN	+	364, 317, 13
§ 22	§	texte original	AN	+	359, 316, 19
§ 23	23	PPE	AN	-	331, 352, 11
	§	texte original	AN	+	353, 329, 12
§ 25	24	PPE	AN	-	327, 350, 17
§ 29	25	PPE	AN	+	336, 320, 38
	§	texte original	div		
1/AN			↓		

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
			2/AN	↓	
			3/AN	↓	
§ 31	26	PPE	AN	+	332, 327, 35
§ 32	27	PPE	AN	-	328, 330, 36
§ 33	28	PPE	AN	-	309, 352, 33
Après le § 33	29	PPE	AN	-	323, 350, 20
	30	PPE	AN	+	318, 314, 61
§ 34	31	PPE	AN	-	335, 348, 10
	§	texte original	AN	+	344, 337, 12
§ 35	32	PPE	AN	-	336, 342, 15
	§	texte original	AN	+	349, 334, 10
§ 36	§	texte original	AN	+	338, 335, 20
§ 37	§	texte original	AN	+	355, 327, 11
§ 40	33	PPE	AN	-	315, 363, 15
Visa 1	1	PPE	AN	+	549, 135, 9
Visa 21	2	PPE	AN	+	662, 22, 8
Visa 22	§	texte original	AN	+	367, 315, 10
Considérant A	3	PPE	AN	+	407, 279, 6
Après le considérant B	4	PPE	AN	+	556, 90, 46
	5	PPE	AN	+	388, 297, 7
	6	PPE	AN	+	599, 88, 5

Objet	Am n°	Auteur	AN, etc.	Vote	Votes par AN/VE - observations
Considérant C	7	PPE	AN	-	335, 346, 11
	§	texte original	AN	+	349, 333, 10
Considérant D	§	texte original	div		
			1/AN	+	349, 326, 17
			2/AN	+	608, 8, 76
Considérant G	§	texte original	AN	+	355, 321, 16
Après le considérant G	8	PPE	AN	+	458, 195, 39
	9	PPE	AN	+	346, 334, 12
Proposition de résolution (ensemble du texte)			AN	+	344, 311, 28

Demandes de vote séparé

ECR: §§ 5, 16, 22, 23, 34, 35, 36; considérant G

PPE: §§ 6, 16, 19, 34, 36, 37; visa 22; considérant C

Demandes de votes par division

PPE:

§ 11

1ère partie "réitère sa profonde inquiétude quant à l'existence d'une dérogation aux droits des personnes concernées dans la politique du Royaume-Uni en matière d'immigration;"

2ème partie " rappelle sa position selon laquelle la dérogation pour le traitement des données à caractère personnel à des fins d'immigration prévue par la loi britannique sur la protection des données doit être modifiée avant qu'une décision d'adéquation valable puisse être adoptée, position qu'il a maintes fois exprimée, notamment dans sa résolution du 12 février 2020 sur la proposition de mandat pour la négociation d'un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et dans l'avis de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du 5 février 2021"

3ème partie "invite la Commission à demander la suppression de la dérogation concernant l'immigration ou à veiller à ce qu'elle soit réformée de manière à ce que la dérogation et son utilisation offrent des garanties suffisantes aux personnes concernées et ne violent pas les normes attendues d'un pays tiers;"

§ 18

- 1ère partie* "insiste fortement sur le fait que la loi de 2018 sur l'Union européenne (retrait) [European Union (Withdrawal) Act 2018] prévoit que la jurisprudence de la Cour de justice produite avant la fin de la période de transition sera maintenue dans le droit interne et donc juridiquement contraignante pour le Royaume-Uni; souligne que le Royaume-Uni est lié par les principes et les conditions définis dans les arrêts Schrems I et Schrems II de la Cour de justice lorsqu'il évalue l'adéquation d'autres pays tiers;"
- 2ème partie* "est préoccupé par le fait que les tribunaux britanniques n'appliqueront toutefois plus la charte;"
- 3ème partie* "met l'accent sur le fait que le Royaume-Uni n'est plus sous la juridiction de la Cour de justice, qui est la plus haute instance en mesure d'interpréter la charte;"

§ 20

- 1ère partie* "est préoccupé par le fait que le Royaume-Uni s'est octroyé le droit de déclarer que d'autres pays ou territoires tiers offrent un niveau de protection adéquat des données, sans tenir compte du fait que l'Union ait ou non considéré que le pays ou territoire tiers concerné offrait une telle protection; rappelle que le Royaume-Uni a déjà déclaré que Gibraltar offrait un tel niveau de protection alors que l'Union ne l'a pas fait;"
- 2ème partie* "exprime sa vive préoccupation quant au fait qu'un statut d'adéquation du Royaume-Uni ne manquerait pas d'entraîner un contournement des règles de l'Union relatives aux transferts vers des pays ou territoires qui ne sont pas réputés adéquats au regard du droit de l'Union;"

§ 21

1ère partie "prend acte du fait que, le 1er février 2021, le Royaume-Uni a envoyé une demande d'adhésion à l'accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), notamment pour «bénéficiaire de règles modernes en matière de commerce numérique qui permettent la libre circulation des données entre les membres, lèvent les obstacles inutiles pour les entreprises [...]»; constate avec inquiétude que le PTPGP compte onze membres, dont huit ne font pas l'objet d'une décision d'adéquation de la part de l'Union;"

2ème partie "est vivement préoccupé par les éventuels transferts ultérieurs de données à caractère personnel de citoyens et de résidents de l'Union vers ces pays si une décision d'adéquation est prise au sujet du Royaume-Uni;"

ECR, PPE:

§ 29

1ère partie "rappelle que, dans sa résolution du 12 février 2020, le Parlement européen souligne que «le Royaume-Uni ne peut pas disposer d'un accès direct aux données des systèmes d'information de l'Union ou participer aux structures de gestion des agences de l'Union dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice et que tout partage d'informations comportant des données à caractère personnel avec le Royaume-Uni doit être soumis à des règles strictes de garantie, de contrôle et de surveillance, notamment un niveau de protection des données à caractère personnel équivalent à celui que prévoit le droit de l'Union»; s'inquiète des lacunes et des violations constatées dans la manière dont le Royaume-Uni a mis en œuvre la législation sur la protection des données alors qu'il était encore membre de l'Union;"

2ème partie "rappelle que le Royaume-Uni enregistrait et conservait une copie illégale du système d'information Schengen; souligne que, bien que le Royaume-Uni n'ait plus accès au système d'information Schengen, ces violations ont montré que l'on ne pouvait pas faire confiance aux autorités britanniques pour la gestion des données des citoyens de l'Union lorsque le Royaume-Uni était encore un État membre;"

3ème partie "regrette dès lors que la Commission ait failli à sa mission de gardienne des traités, en ne faisant pas suffisamment pression sur le Royaume-Uni pour qu'il corrige d'urgence ces problèmes de manière adéquate et opportune et pour qu'il démontre qu'il peut se voir confier le traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention, d'enquête, de détection ou de poursuite des infractions pénales ou encore d'exécution de sanctions pénales; exprime donc sa préoccupation concernant l'échange de données avec les services répressifs britanniques et le maintien, par le Royaume-Uni, de l'accès aux bases de données des services répressifs de l'Union;"

considérant D

1ère partie "considérant que certains aspects de la législation ou des pratiques du Royaume-Uni n'ont pas été pris en considération par la Commission, ce qui a donné lieu à des projets de décisions d'exécution qui ne sont pas conformes au droit de l'Union;"

2ème partie "que l'article 45 du RGPD dispose que, «lorsqu'elle évalue le caractère adéquat du niveau de protection, la Commission tient compte, en particulier, de [...] la législation pertinente, tant générale que sectorielle, y compris en ce qui concerne la sécurité publique, la défense, la sécurité nationale et le droit pénal ainsi que l'accès des autorités publiques aux données à caractère personnel, de même que la mise en œuvre de ladite législation, les règles en matière de protection des données, les règles professionnelles et les mesures de sécurité, y compris les règles relatives au transfert ultérieur de données à caractère personnel vers un autre pays tiers ou à une autre organisation internationale qui sont respectées dans le pays tiers ou par l'organisation internationale en question, la jurisprudence», et des «engagements internationaux pris par le pays tiers ou l'organisation internationale en question, ou d'autres obligations découlant de conventions ou d'instruments juridiquement contraignants ainsi que de sa participation à des systèmes multilatéraux ou régionaux, en particulier en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel», ce qui inclut les accords internationaux dans d'autres domaines impliquant un accès à des données ou le partage d'informations, et nécessite donc une évaluation desdits accords internationaux;"